

A - L'école et la réussite de tous les élèves

1. Des leviers pour favoriser la réussite de tous

Dès son congrès de **Lamoura**, le SNUipp affirmait une même ambition pour tous les élèves.

Pour cela, il proposait de fournir aux acteurs de l'école les outils permettant de mieux appréhender ce qui relève des malentendus scolaires

Progressivement, le SNUipp a ainsi élaboré au cours de ses congrès un corpus revendicatif solide et cohérent :

- plus de maîtres que de classes,
- travail en équipe et temps de concertation, allongement temps de concertation à 3 heures
- polyvalence d'équipe,
- formation,
- AIS,
- rôle de l'école maternelle,
- baisse des effectifs.

Pour le SNUipp, la réussite de tous exige une politique volontariste, ambitieuse, nécessitant des dispositifs offensifs.

Construire, développer les équipes implique de revoir le fonctionnement, la gestion démocratique des écoles : revaloriser le rôle et la place du conseil des maîtres par exemple. Il faut du temps, des moyens et des lieux pour promouvoir ce travail en équipe, pour élaborer des pratiques et stratégies collectives.

Éducation globale

Place des parents à l'école : construire un lien, le développer, nécessite des rencontres et des échanges (temps institutionnel et formation).

Au nom de l'éducation globale, riche des liens entre l'école et le périscolaire, le SNUipp demande le retour au statut des MAD.

Culture commune

Le SNUipp affirme que l'école primaire joue un rôle fondamental dans la culture commune de haut niveau. C'est un outil pour une école de la réussite de tous et un facteur d'égalité d'accès au savoir pour les plus défavorisés et démunis. (...) Exigeante sur le plan des valeurs et des disciplines, la culture commune doit permettre aux futurs adultes de vivre ensemble, d'accéder à l'éducation aux droits (humains, sociaux, liés à l'environnement ...) mais aussi être autonomes et responsables. Pour une scolarité réussie, les savoirs, construits dans une démarche active, doivent être porteurs de sens et non se restreindre à certains apprentissages procéduraux. L'acquisition de l'indépendance d'esprit et de l'esprit critique accompagne celle des connaissances et la capacité de s'en approprier de nouvelles.

2. Plus de maîtres que de classes, pour une autre relation aux apprentissages :

Par la prise en charge par plusieurs enseignants ; l'alternance d'activités en grand groupe/en groupe réduit ; apprendre grâce à une plus grande diversité des enseignements ; bénéficier du regard d'une équipe.

Pour les enseignants : mise en place d'une réelle prise en charge de la difficulté; réduire le temps de service pour plus de concertation, formation, recherche; substituer la polyvalence d'équipe à celle du maître; travailler réellement

en équipe pédagogique et pluri-professionnelle ; bénéficier des apports de la recherche et avoir la possibilité d'être des "enseignants chercheurs de l'école";

Le SNUipp insiste sur l'articulation entre la polyvalence du maître et la polyvalence de l'équipe, pour faire face aux nouvelles obligations de l'école : langues vivantes B2i ...

Cette polyvalence d'équipe, défendue par le SNUipp ne va pas dans le sens d'une spécialisation de chacun de manière cloisonnée mais s'appuie sur un travail plus collectif qui commence par l'échange de pratiques et qui vise l'élaboration collective.

3. Trois heures de concertation hebdomadaires incluses dans le temps de service avec un objectif à terme de 18h d'enseignement en présence des élèves

L'augmentation du temps de concertation permettra aussi à tous les collègues de se saisir de la question de la direction d'école. Il faut augmenter le temps consacré à la réflexion personnelle et collective, les contenus et l'organisation seront définis par les équipes pédagogiques sans diminuer les horaires des élèves.

Ces mesures doivent s'accompagner de créations d'emplois statutaires d'enseignants.

Le SNUipp engagera une réflexion sur les façons dont les revendications peuvent se traduire concrètement dans les écoles. Il travaillera à l'évaluation des besoins nécessaires à la mise en oeuvre de ce nouveau fonctionnement.

4. A propos des expérimentations (CP à 10, maîtres surnuméraires...)

Le SNUipp demande que de vraies expérimentations avec plus de maîtres que de classes, pas seulement en CP, soient programmées en lien avec la recherche et en accord avec les équipes pédagogiques composées des enseignants et des enseignants spécialisés. Ces expérimentations doivent voir le jour avec des moyens spécifiques qui ne gagent pas les moyens humains et techniques existants dans l'école ou le département. Le SNUipp est favorable aux expérimentations, sur la base du volontariat, en lien avec une recherche redynamisée.

4bis : évaluation

Les évaluations ne peuvent être que des outils au sein des équipes d'écoles, au service des élèves et de la réussite scolaire. Les évaluations des paliers du socle et de la fin de chaque cycle ne peuvent en aucun cas constituer un examen de passage ni une évaluation des écoles ou des pratiques des maîtres.

4ter : temps de l'enfant

Il est nécessaire d'aménager le temps de présence de l'enfant dans les locaux de l'école. Le SNUipp s'oppose à la marchandisation de l'accompagnement scolaire.

5. Inspection

Le SNUipp souhaite la démocratisation des rapports entre enseignants et administration

Cela passe par la transformation de l'inspection, l'abandon de la note dans le barème des promotions, et l'avancement au grand choix pour tous.

Il demande la création d'un dispositif de suivi et

d'accompagnement composé de formateurs, de chercheurs...

Après avoir conçu les évolutions du système éducatif uniquement sous la forme de conseils donnés aux enseignants et d'aides individualisées apportées à chaque élève, il faut maintenant mettre en oeuvre un accompagnement des équipes et des écoles.

L'évaluation, telle qu'elle existe actuellement sous forme d'inspection individuelle sanctionnée par une note, est un dispositif d'un autre âge. Il faut réfléchir à de nouvelles formes d'évaluation: elles devront passer par des modalités donnant plus de place à la cohérence d'équipe et à la formation.

A Nevers, le SNUipp refuse la généralisation de l'expérimentation (mise en place dans la fonction publique et qui ne concerne encore pas les enseignants) qui consiste à remplacer la note par « un entretien individuel pour apprécier la valeur professionnelle des fonctionnaires ». Le SNUipp s'oppose à cette expérimentation qui ne répond pas à nos revendications de suppression de la note dans les barèmes et d'entretien à portée formative.

Le SNUipp s'oppose à toute évaluation liée au mérite.

6. La Pré-rentree

Le SNUipp estime que deux journées sont nécessaires pour préparer la rentrée et organiser le travail des équipes pédagogiques sur l'année scolaire. (Mandat réalisé)

7. Formation continue

Le SNUipp réaffirme l'importance d'une formation sur le temps de service à la fois professionnalisante, qualifiante, pouvant déboucher sur une validation universitaire, et permettant de répondre aux demandes de chacun. Elle doit être augmentée de façon importante. La question d'en faire une obligation de service sera étudiée dans le syndicat.

La formation continue doit être renouvelée, son volume augmenté; le Plan Départemental de Formation doit prendre en compte aspirations et besoins exprimés par les personnels

Cela nécessite l'application effective du droit à 36 semaines de formation continue sur le temps de travail, pour la durée de la carrière ; il faut également augmenter le nombre de titulaires-remplaçants qui doit être au moins égal à 10% du nombre total de postes, et la part de la masse salariale dédiée à la FC doit atteindre 3,8%.

Pour le SNUipp, la formation continue doit contribuer à l'élévation du niveau de formation et participer à mise à jour des connaissances disciplinaires et professionnelles.

Elle doit permettre aussi de se construire une dominante de formation avec validation d'acquis sous forme d'unités de valeur capitalisables.

Par ailleurs, le SNUipp exige le respect et développement des congés de mobilité et de formation.

Favoriser la réflexion et les échanges sur les pratiques professionnelles, les nouvelles missions assignées à l'école, la mise en oeuvre des nouveaux programmes, mettre à la disposition des enseignants les principaux résultats de la recherche, notamment sur la difficulté scolaire, concevoir le métier d'enseignant comme celui de concepteur des pratiques et non de simple exécutant, nécessitent un plan d'urgence pour la formation.

Le SNUipp demande une augmentation du potentiel de remplacement (brigade) en rapport avec les besoins importants de la formation continue.

8. Réduire les effectifs par classe

Le SNUipp, considérant que l'Education n'est pas un coût mais un investissement pour l'avenir des jeunes, exige un abaissement significatif des effectifs par classe à tous les

niveaux d'enseignement, prenant aussi en compte la particularité des classes à plusieurs niveaux.

Le Congrès d'Aubagne avait fixé à maximum 25 par classe l'effectif des élèves, moins dans les classes à plusieurs cours, dans les zones difficiles les zones rurales, les sections de petits qui ne devaient compter quant à elle que 15 élèves et les classes spécialisées, 12.

Il demandait également un allègement significatif pour prise en charge des élèves en situation de handicap.

D'une manière générale, le nombre de postes affectés dans une école doit être fixé en fonction des besoins réels déterminés par l'équipe.

Le congrès de Nevers demande la prise en compte des élèves en situation de handicap, ceux de CLIS, CLIN dans les opérations de carte scolaire.

Il propose une campagne d'information nationale sur les besoins des départements.

8 bis. Sectorisation

A Nevers, le SNUipp demande un état des lieux des politiques de sectorisation du premier degré. Il refuse la politique de libre choix et la mise en concurrence des écoles. Il se prononce pour le maintien de la sectorisation et engagera une campagne d'opinion sur cette question.

8ter Petite enfance

Le SNUipp est favorable à la création d'un service public de la petite enfance, complémentaire et non concurrentiel de l'école maternelle, qui garantisse à tous les parents qui le souhaitent l'accès à un mode de garde financé par des fonds publics, garanti sur tout le territoire avec un cadrage national.

9. L'école maternelle

Le Congrès de **Lamoura** avait proposé une limitation des effectifs à 28 par classe.

À présent, le SNUipp se prononce pour :

- aucune classe maternelle à plus de 25 élèves, 20 en ZEP/REP (15 en petite section)
- une politique volontariste de l'Etat et des collectivités locales de scolarisation des deux ans à plein temps sur tout le territoire (locaux adaptés, 15 par section, encadrement qualifié et formé, ATSEM à temps plein, rythmes et horaires adaptés).
- Le droit et la possibilité pour le conseil des maîtres de proposer des aménagements du temps scolaire (rentrées échelonnées, retours de sieste aménagée ...) sans remettre en cause la scolarisation à plein temps.
- une place accrue de la maternelle dans la formation initiale et continue (en particulier la spécificité de l'accueil des petits) ainsi que dans la formation des formateurs ;
- l'intervention du RASED dès le cycle 1 ;
- que le temps de chaque enseignant de l'école maternelle soit géré par l'équipe pédagogique de l'école maternelle en fonction du projet de l'école ;
- la prise en compte des moins de trois ans dans l'élaboration de la carte scolaire et le maintien de la grande section dans les effectifs de l'école maternelle ;
- la GS ne doit pas se transformer en mini CP
- bien que l'évaluation formative et diagnostique fasse partie de l'acte d'enseigner, l'évaluation normative n'a pas sa place à l'école maternelle.

Le SNUipp s'oppose aux fusions d'écoles qui mettent à mal la spécificité de l'école maternelle. Il demande le développement du service de santé et de médecine scolaire. Il exige un texte réglementaire qui inscrit l'obligation de prendre en compte les deux ans quand il y a de la

demande. Le SNUipp exige le droit pour tous les enfants d'être scolarisés dès deux ans si les familles le souhaitent.

Au congrès de Seignosse, le SNUipp s'est engagé à initier une observation suivie de la scolarisation des plus jeunes de différents milieux sociaux afin de rendre compte des apprentissages et des acquis de ces enfants, et à organiser une réflexion dans le syndicat sur les questions de scolarisation en maternelle.

10. L'argent de l'école

À Aubagne, le SNUipp revendiquait l'augmentation des crédits et des interventions pédagogiques. À Tours, il demandait une plus grande équité sur l'attribution de crédits pédagogiques.

Le SNUipp propose l'établissement d'un cahier des charges national définissant l'équipement indispensable pour chaque école. Il demande également qu'un mécanisme de péréquation, avec un abondement de la DGF, soit mis en oeuvre pour permettre de mettre un terme aux difficultés criantes que rencontrent certaines collectivités.

Le SNUipp s'est engagé à organiser une campagne dans toutes les écoles avec les enseignants pour procéder à la rédaction de tels documents qui seront ensuite soumis à la discussion des parents et des élus afin de porter ensemble cette question.

Il propose d'engager une réflexion sur nécessité de fixer nationalement un budget /élève minimal, par commune, sur la possibilité d'insérer dans le budget de l'Éducation Nationale cette dotation minimale à verser aux communes.

Il demande qu'une aide soit allouée pour faciliter les actions culturelles et réaffirme son opposition aux sources de financement privé, y compris par le biais du partenariat

Il refuse qu'une partie de l'activité scolaire soit soumise à une forme de contractualisation et revendique des crédits pédagogiques suffisants également répartis entre les écoles.

A Nevers, le SNUipp rappelle l'exigence de la gratuité réelle et effective de l'école publique pour tous les élèves, toute participation financière des parents devant être exclue.

11. Langues vivantes

À Aubagne, le SNUipp revendique des moyens pour intégrer la question des langues et cultures régionales; des groupes à effectifs réduits, l'achat de matériel pédagogique approprié, les moyens d'assurer une liaison école / collège pour la cohérence et le suivi.

Il demande d'évaluer l'expérimentation menée alors.

À Tours, la question de la mise en place d'un enseignement généralisé de langues vivantes, dans leur diversité, est posée pour tout le territoire. C'est ce que demande le SNUipp.

À Seignosse, le SNUipp revendique :

- que cet enseignement soit assuré, dans des groupes à effectifs réduits, par des enseignants du premier degré, formés dans le cadre de formations initiale et continue à dominantes, sur le temps de service. Cela nécessite une politique ambitieuse de formation initiale et continue et l'augmentation conséquente du volume horaire de formation continue afin que tous les enseignants accèdent à cette formation;
- que les cartes des langues soient redéfinies pour permettre une harmonisation départementale, académique et offrir aux familles un plus grand éventail de choix, notamment en milieu rural, afin de favoriser la diversification linguistique ;
- que les équipes choisissent le type d'organisation (pas de décloisonnements imposés) et que les organismes paritaires soient consultés.

Il demande la suppression du fléchage des postes langues pour le mouvement.

Il revendique une offre de formation initiale et continue en langues régionales.

12. Emplois nouveaux

Le SNUipp se prononce pour créer et doter toutes les écoles d'emplois statutaires de la fonction publique correspondant à ces missions qui ne sont pas des missions d'enseignement.

13. ZEP

À Lamoura, le SNUipp demandait des critères transparents pour définir les ZEP, des moyens particuliers mis à disposition des écoles, l'amélioration des normes de décharges des directions, le développement du travail en équipe, le renforcement des réseaux d'aide et l'alignement des effectifs pour aller vers les 20 élèves par classe et 15 en section de petits.

Il revendiquait la création de postes supplémentaires, la mise en place de temps de concertation entre les maîtres avec les partenaires de l'école pouvant atteindre 1/3 du temps de service, des actions spécifiques de FI et FC, la création de postes d'IMF et d'écoles d'applications en ZEP en lien avec la recherche pédagogique.

Il exigeait la mise en oeuvre d'une véritable transparence dans l'attribution des crédits complémentaires, la création dans les écoles de lieux d'écoute et de soins associant médecins, infirmiers et assistants sociaux

A Tours, l'accent était mis sur l'amélioration et le développement du travail en équipe, avec notamment un allègement du service en présence des élèves pour dégager du temps de concertation pour l'équipe :

- Allègement des effectifs des classes pour atteindre rapidement 20 élèves maximum par classe (15 en section de petits)
- Création des postes indispensables pour assurer l'accueil et la scolarisation dans de bonnes conditions de tous les enfants de deux à trois ans (dont les familles le demandent)
- Clarification des missions des coordonnateurs
- Véritable formation continue, expérimentations et actions de recherches pédagogique et didactique.
- Développement de l'implantation d'écoles et de classes d'application dans chaque ZEP.
- Égalité de traitement entre tous les enseignants qui exercent dans les écoles classées dans l'éducation prioritaire sans discrimination de salaire ou de déroulement de carrière.

Des dispositifs prenant réellement en compte les besoins nécessaires au maintien d'une même exigence scolaire doivent être mis en oeuvre sans attendre.

La sectorisation doit être respectée.

La notion de contrat doit être supprimée des textes encadrant l'Éducation Prioritaire, les moyens supplémentaire devant répondre aux besoins des ZEP et non dépendre d'évaluations des résultats.

Ces dispositifs doivent s'appuyer sur le travail d'équipes pluridisciplinaires de l'Éducation nationale, les partenariats avec les communes et les associations complémentaires de l'école.

Le SNUipp, revendique que la discrimination positive s'accompagne d'un encouragement des expérimentations pédagogiques en liaison avec la formation et la recherche.

Les projets CEL doivent être construits en concertation avec les enseignants et dans la plus grande transparence financière. Il faut travailler à favoriser le lien entre les parents et les enseignants.

A Nevers sur les ZEP :

- le SNUipp reconnaît cette dynamique comme ayant joué un rôle de frein dans la dégradation qualitative de

la scolarisation des élèves dans les zones les plus défavorisées (qui repose en fait essentiellement sur la politique de la ville et d'aménagement du territoire)

- il fait le constat que la réduction considérable des moyens remet en cause certaines évolutions positives (stabilité des équipes, résultat des élèves)
- il demande l'abandon de la prétendue "relance" à moyen constants qui recentre les moyens sur certains établissements (EP1) et en exclut d'autres (EP2, EP3), qui change la logique de gestion des personnels (poste à profil et différenciation des carrières pour les 1000 enseignants supplémentaires financés par la suppression d'heures au collège), qui avec la création des Comités exécutifs (qui remplacent ???) accroît la charge du directeur et manque de lisibilité pour les collègues.
- il décide d'engager un débat sur la philosophie "sortir d'une logique de zones pour une logique d'élèves" dans la logique élitiste de la loi Fillon : pour répondre aux besoins, faut-il privilégier une approche en termes de zone, de réseau ?
- pour le SNUipp, la prise en charge de la non francophonie ne doit pas être limitée par la condition ENAF, il faut étendre le rôle des CLIN et des CRI.

13 bis. Dispositifs de réussite éducative

A Nevers, le SNUipp rappelle l'importance du rôle des partenaires extérieurs à l'école mais dénonce en revanche la logique d'externalisation de la difficulté scolaire qui risque de renforcer les inégalités et les discriminations.

Il pose la question des missions et de la formation des intervenants. Il s'oppose à la diffusion de listes nominatives d'élèves en difficulté au prétexte de passer d'une logique de territoire à une logique d'aide individualisée et qui pourraient permettre le croisement de fichiers.

Il s'engage à mener un débat avec les parents et les élus locaux.

14. Direction

Dès le Congrès d'Aubagne, le SNUipp affirmait son opposition à la transformation des directeurs en échelon hiérarchique supplémentaire et à la création d'un grade de chef d'établissement.

Il revendiquait des moyens d'équipement et de fonctionnement administratifs modernisés, que pas une école ne soit sans décharge; une demi-décharge à partir de 5 classes, une décharge complète à partir de 10. Il se prononçait pour la suppression de la liste d'aptitude.

Le Conseil des Maîtres prend les décisions relatives à la bonne marche de l'école, son organisation et sa gestion.

15. Ecole rurale

Le SNUipp demande que soient créées les conditions d'une politique d'aménagement du territoire qui respecte la diversité des lieux et des structures.

- Pour lutter contre l'isolement : mise en réseau d'équipes...
- Favoriser et appuyer les innovations conduites par les enseignants, faire connaître cette diversité des réponses et leur donner les moyens de se développer, c'est contribuer à favoriser une politique de réduction des inégalités scolaires en milieu rural.
- Les RRE : politique cohérente d'aménagement du territoire... créer partout des classes et des écoles maternelles, ATSEM formé(e)s... RASED complet, classes et structures spécialisées de proximité, services de prévention de santé scolaire, structures médico-sociales développées.

16. AIS

À Lamoura, le congrès se prononce pour la redéfinition de manière précise des rôles et missions de l'AIS. Il avance la revendication de moyens pour une intégration de qualité: maîtres spécialisés option D, intervenants thérapeutes, conventions d'intégration.

À Tours, le congrès se prononce pour le maintien et développement des structures AIS et particulièrement des réseaux dans le respect des différentes fonctions.

Pour la dyslexie, les actions doivent être mises en place avec coordination des enseignants.

Le SNUipp revendique la reconnaissance statutaire des psychologues du premier degré, et la mise en place d'un service de psychologie scolaire en complémentarité avec le travail des réseaux.

Le SNUipp réaffirme le droit de chaque élève handicapé à suivre une scolarité la plus adaptée possible dans les structures spécialisées ou ordinaire, ce qui suppose la reconnaissance du temps de synthèse, l'augmentation des départs en formation CAPSAIS D pour les CLIS et la formation pour les enseignants qui intègrent dans une classe ordinaire, la création de CLIS avec des services d'accompagnement, de SESSAD, la création de places en établissements spécialisés.

Seignosse : Les dispositifs de l'AIS doivent pouvoir répondre partout aux difficultés scolaires en assurant les missions de prévention et d'aides spécialisées aux élèves mais aussi aux équipes dans les écoles. Les écoles ont des responsabilités nouvelles avec le devoir d'accueillir tous les enfants (en situation de handicap ou pas). Des moyens supplémentaires doivent être fournis aux écoles et aux dispositifs Ais pour leur permettre d'assurer les conditions d'une scolarisation et d'une intégration sociale de qualité.

Enfin la spécificité des personnels Ais doit être reconnue au niveau de leur rémunération en terme de bonification indiciaire.

Nevers : Le SNUipp entérine la fin de l'usage du terme AIS (adaptation et intégration scolaire) au profit de celui d'ASH (adaptation et scolarisation des élèves en situation de handicap). En même temps il dissocie dans deux parties différentes et identifiées ce qui relève de la difficulté scolaire de ce qu'on nomme désormais la scolarisation des élèves en situation de handicap.

De plus apparaissent les notions – issues du domaine du handicap – de « besoins spécifiques » et d' « élèves à besoins éducatifs particuliers (BEP), besoins qui impliquent des dispositifs spécifiques à durée plus ou moins temporaires. Ces notions sont appliquées par extension aux élèves de CLIN et de classes et ateliers relais. Apparaissent aussi les « enseignants ressources » (difficultés/handicap) et l'idée d' « aides spécifiques » au sein de l'école.

Le SNUipp réaffirme qu'il n'existe pas une difficulté scolaire mais des difficultés scolaires qui nécessitent la mise en place de dispositifs multiples et adaptés. Il pointe le problème des 15% d'élèves qui quittent l'école primaire sans les bases nécessaires. Il constate aussi l'aggravation des difficultés amenées par les politiques de la ville.

Le SNUipp dénonce une conception individualisante et inégalitaire des parcours scolaires qui sous-tend le PPRE : « la notion de "contrat individuel" risque d'isoler, de stigmatiser, de culpabiliser et de rompre la dynamique de l'apprendre ensemble ».

La difficulté scolaire ne doit pas être renvoyée à l'élève et à sa famille.

Les difficultés d'apprentissage des élèves ne sont pas du seul ressort de leur enseignant mais de toute l'équipe. Il faut construire des alternatives au redoublement.

Il faut créer des dispositifs adaptés aux élèves en grandes difficultés scolaires au sein de l'école.

Il faut protéger la confidentialité et refuser l'inscription des élèves en difficulté dans une base de données.

Les enseignants des classes doivent pouvoir recevoir l'aide des RASED pour prévenir et remédier aux situations difficiles (voir partie RASED).

La prise en compte de la dyslexie ne doit pas aboutir à une médicalisation abusive, ni à des repérages discriminatoires, ni à une externalisation des prises en charge.

17. Scolarisation des élèves en situation de handicap

Le SNUipp revendique :

- Une formation adaptée pour les enseignants qui accueillent un élève en situation de handicap ou de maladie.
- Des groupes d'écoute, d'aide pour les enseignants qui sont face à l'intégration, à la difficulté scolaire.
- Une formation pour tous les enseignants dans le domaine de l'adaptation et de l'intégration scolaire.
- Des effectifs allégés et du temps de concertation pour les maîtres.
- L'école qui accueille une Clis doit bénéficier des aménagements horaires, remplacements et décharges afin de permettre l'organisation des intégrations scolaires
- Les obligations de service de l'enseignant de CLIS doivent inclure toutes les dimensions du travail en CLIS (suivi individualisé, concertations avec les familles, les professionnels...).
- Un enseignant spécialisé peut apporter les aides appropriées dans les écoles intégrant des élèves en situation de handicap, individuellement ou collectivement

Le SNUipp se prononce pour un pilotage, à tous les niveaux (national, départemental, local) de la politique de scolarisation des élèves en situation de handicap.

A Nevers le SNUipp affirme qu'il est de la responsabilité de l'Etat de :

- garantir l'égalité d'accès aux soins et aux prises en charge
- fournir les services et structures d'accueil et de soins spécialisés à hauteur des besoins (Sessad...)

Les enseignants ayant en charge un élève en situation de handicap doivent pouvoir participer aux équipes éducatives et de suivi de la scolarisation. Des professionnels de l'EN doivent être présents dans les équipes pluridisciplinaires des CDA des MDPH.

Il faut un nombre suffisant d'enseignants référents avec les moyens de fonctionnement matériels et organisationnels. Les conditions d'un travail en équipe doivent être reconnues (temps, organisation).

Des solutions alternatives doivent être proposées aux écoles dans l'attente des décisions de la MDPH.

Le SNUipp demande un bilan quantitatif et qualitatif, par départements, des moyens engagés par l'Etat pour la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Le SNUipp est engagé dans le collectif « le droit à l'école ».

17 bis. Le collège de la réussite pour tous

A Lille :

- Assurer une meilleure articulation entre école et collège avec concertation des enseignants, stages communs, échanges d'élèves..., et harmoniser les programmes.
- Créer les conditions matérielles d'un fonctionnement positif pour tous : effectifs limités, dédoublement dans toutes les disciplines, rétablissement des horaires antérieurs ; revoir la taille des établissements (400 élèves environ maximum).
- Pallier au plus vite les difficultés scolaires constatées

par des aides pédagogiques appropriées : soutien, études dirigées... Un crédit d'heures devrait être attribué pour ces aides.

- Répondre à la diversité des modes d'apprentissage par la mise en œuvre d'une pédagogie différenciée en s'appuyant particulièrement sur les expériences déjà menées sur le terrain.
- Favoriser l'accès à l'autonomie à travers certaines activités pratiquées en option, club, ateliers ... (sans choix ultérieurs contraints).
- Modifier sensiblement les programmes et les démarches pédagogiques, les assortir de moyens réels pour les mettre en place, et notamment d'un plan sérieux de formation continue.
- Encourager le travail en équipe et les échanges entre disciplines en instaurant un temps de concertation dans le temps de service, pour combattre notamment l'émiettement des savoirs.
- Dotation abondée pour la classe de 6è,
- Création d'équipe de suivi de la grande difficulté scolaire,
- Rétablissement de grilles horaires nationales incluant les dédoublements,
- Mise en œuvre d'un plan de développement des sciences et de la techno,
- Offre d'options et d'ateliers également répartie,
- Moyens spéciaux affectés aux élèves en difficulté.

A Tours :

- l'abandon des fourchettes horaires, le retour aux horaires nationaux de 1985 et leur strict respect,
- le financement spécifique pour le tutorat et l'heure de vie de classe, qui doivent être pris en compte dans le service ;
- le financement en postes (et non en HS) de la remise à niveau, de l'aide en 5è et des études dirigées ;
- des mesures visant à améliorer les conditions de travail des enseignants et la qualité de l'enseignement :
 - o l'abaissement des maxima de service des professeurs à 15 heures d'enseignement hebdomadaires,
 - o le droit à la monovalence pour les PEGC qui le souhaitent.

A Seignosse :

a) Pour lutter contre les difficultés et l'échec scolaire nous demandons :

- Une baisse réelle des effectifs par classe (24 maximum – 20 en REP).
- Dédoublements dans toutes les disciplines pour une partie au moins de l'horaire.
- Des dotations spécifiques en faveur des élèves en difficulté : accompagnement, soutien, études dirigées, aide au travail personnel...
- Le maintien et le développement des classes d'accueil pour les primo-arrivants.
- Un renforcement des moyens particuliers attribués en classe de 6ème : recours plus systématique à des petits groupes, temps spécifique pour le travail interdisciplinaire.
- Une meilleure articulation CM2/6ème : continuité des contenus, concertation régulière sur le temps de travail...
- Une véritable liaison 3ème-seconde.
- L'amélioration du cadre de vie : collèges limités à 600 élèves maximum, aménagements de foyers et de restaurants scolaires de qualité...
- Le maintien et la création de collèges de proximité.

b) Pour avancer vers une culture commune de qualité nous demandons :

- Le maintien des examens, des horaires et des programmes nationaux.
- L'actualisation et la redéfinition des contenus, la mise en cohérence des savoirs, sans hiérarchie des disciplines, en valorisant l'ensemble des champs culturels (enseignements artistiques et technologique offerts à tous les élèves).
- La définition d'une culture commune intégrant les apports d'autres cultures et langues.

c) Pour favoriser les pratiques pédagogiques positives nous demandons :

- La constitution, dans chaque établissement, d'équipes de suivi (équipe éducative, co-psy, assistante sociale, infirmier et médecin scolaire) pour faire face à la grande difficulté scolaire et avec des moyens réels de fonctionnement.
- Le financement de projets élaborés par les équipes.
- La résorption des emplois précaires.
- L'amélioration de la formation continue des personnels.

A Nevers :

- Maintien de la carte scolaire.
- La garantie d'horaires disciplinaires nationaux suffisants qui permettent les pratiques pédagogiques diversifiées et l'apprentissage du travail documentaire.
- L'octroi de moyens spécifiques permettant de réaliser des projets transdisciplinaires qui contribuent notamment à l'épanouissement d'élèves en difficultés.
- L'instauration de dispositifs d'aide et de soutien qui ne soient pas des processus de relégation
- La suppression de toute référence au socle commun dans le suivi des élèves et l'attribution du brevet des collèges.
- L'abandon du dispositif d'apprentissage junior.
- L'abandon de la note de vie scolaire qui ne résout aucun des problèmes du collège.

18. SEGPA - EREA – UPI- Classes-relais...

Scolarisant des élèves en grande difficulté scolaire, en situation de handicap ou en rupture scolaire, les SEGPA (Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté), les EREA (Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté), les UPI (Unités Pédagogiques d'Intégration), les classes relais doivent avoir comme objectif un accès à un niveau élevé de culture commune et à une formation qualifiante dans le service public. Le SNUipp demande leur maintien et leur développement pour répondre aux besoins dans le cadre d'un collège de la réussite de tous (+ questions de l'orientation des élèves par des commissions définies nationalement, des effectifs (15 maxi par division dans les EGPA), de dotations spécifiques, des horaires de service PE (18h) et spécificité des enseignants-éducateurs en EREA, des heures de synthèse et coordination, des formations spécialisées.

Intégration de la SEGPA dans le collège, formations AIS pour des PLC, éventuelle évolution du statut des enseignants des écoles dans le second degré ... ces questions doivent encore faire l'objet de débats approfondis dans le SNUipp et avec les autres syndicats de la FSU.

A Nevers et suite aux nouvelles circulaires, le SNUipp revendique la mise en place d'un cadrage et d'un suivi national effectif au niveau des procédures d'orientation (fonctionnement des CDOEA), des dotations spécifiques, de

la poursuite d'études en EREA ou LP.

19. Les établissements et services

La scolarisation au sein de ces établissements doit être assurée pour tous par des enseignants spécialisés publics en favorisant le plus possible l'intégration dans les écoles ordinaires grâce à la mise en place des aménagements et accompagnements nécessaires.

Les établissements doivent bénéficier de moyens pour poursuivre leur transformation, pour la scolarisation de tous, pour plus d'intégration.

Le développement des services de soins et d'éducation « à domicile » (SESSAD, SSEFIS, S3AIS) est indispensable pour la réussite de l'intégration.

La question des horaires de service des enseignants, en prenant en compte les missions nouvelles de ces personnels (publics hétérogènes, synthèse, concertation, suivi individuel) doit être remise à plat.

20. Les auxiliaires de vie scolaire

Le SNUipp se prononce pour :

- Pérenniser ces dispositifs et de garantir par des textes clairs le fonctionnement de ce service (coordinateur, moyens de fonctionnements ; remplacement, frais de déplacement) ;
- Assurer la transparence dans l'attribution des AVS (critères,...) ; -
- Professionnaliser la fonction et de mettre fin à la précarité et à l'absence de qualification liée au statut d'assistant d'éducation sous lequel sont recrutés les AVS ; -
- Assurer une véritable formation et de faire reconnaître ce nouveau métier.

21. Les RASED : des missions à réaffirmer

Pour les RASED, le SNUipp réaffirme les revendications suivantes :

- Taille des secteurs d'intervention adaptée, et frais de déplacement intégralement pris en compte.
- Respect de la spécificité des interventions de chaque membre du réseau.
- Ancrage géographique sur un secteur défini pour chaque Rased et des nominations administratives dans les écoles pour les personnels.
- Augmentation significative du nombre de postes spécialisés afin que les personnels puissent effectivement disposer de l'aide nécessaire au sein des écoles.

A Nevers trois points sont ajoutés :

- l'aide aux enseignants des classes pour prévenir et remédier aux situations difficiles
- le partenariat avec les équipes de soin extérieures (inclus dans le temps e travail)
- l'intervention sur l'ensemble des cycles

22. La santé et l'aide sociale

Les besoins sociaux et médicaux des élèves doivent être pris en charge par l'Education Nationale.

Des assistantes sociales, des médecins et des infirmières scolaires doivent intervenir en nombre suffisant dans les écoles afin de permettre une couverture de tout le territoire, en particulier dans les zones rurales.

Le bilan PMI de quatre ans doit être rendu obligatoire, ainsi que la visite médicale d'entrée au CP par du personnel EN.

Le SNUipp demande d'un plan d'urgence de recrutement de médecins et d'infirmières scolaires à la hauteur des besoins.

23. La formation spécialisée

Le SNUipp propose :

- la création d'un CAFIPEMF-AIS permettant d'avoir des référents de terrain, reconnus et pleinement associés à la formation.
- Possibilité pour les stagiaires CAPA-SH d'être déchargés complètement pendant une année pleine de formation, d'un volume au moins égal à 750 heures, afin de leur permettre d'assurer dans de bonnes conditions leur spécialisation sur un plan théorique, pratique et professionnel.
- Perspective assurée d'une reconnaissance universitaire,
- Droit effectif à la formation continue avec une garantie que les stagiaires soient remplacés sur leur poste.
- Un pilotage national au service d'une politique de formation volontariste, qui réponde aux besoins de recrutement de personnels spécialisés.

24. Psychologie scolaire

Pour couvrir les besoins en psychologues scolaires, le SNUipp revendique un recrutement interne et externe sur concours de Fonction Publique d'Etat :

- maintien du recrutement actuel parmi les enseignants (licence + 2 années pour l'obtention du Master 2 de psycho
- ouverture d'un concours externe après le master 2 de psychologie.

Dans les deux cas, le SNUipp demande une année supplémentaire de formation professionnelle: connaissance du système éducatif, des différentes structures (RASED, CLIS, UPI, établissements spécialisés, SEGPA, structures de soin...) et des fonctionnements (cycles, procédures d'orientation...), formation au travail en équipe, à l'analyse des pratiques, préparation à la prise de fonction.

Ces exigences garantissent à la fois la reconnaissance professionnelle des psychologues de l'Education Nationale (même niveau de qualification) et la spécificité de l'exercice en milieu scolaire (une année supplémentaire).

25. Formation initiale des enseignants du premier degré

Après la création des IUFM qui voient la première année de formation (PE1) sous statut d'étudiant, à Lamoura, le SNUipp revendique 2 années de formation initiale rémunérées, une harmonisation nationale sur les contenus de formation, sur les modalités d'admission à l'IUFM et les modalités d'évaluation de la formation.

Il réaffirme la nécessité d'un véritable lien entre théorie et prise en compte des exigences professionnelles (stages plus nombreux), la reconnaissance universitaire des deux années de formation (maîtrise) et la prise en compte de la notion de travail d'équipe.

A Nevers :

Intégration des IUFM aux universités

Le SNUipp s'engage à établir rapidement, dans un cadre fédéral, un bilan de l'intégration des IUFM aux universités, afin de définir les actions qui s'imposent.

Concours de recrutement

La préparation aux concours doit être assurée par les IUFM afin d'éviter des formations privées. Cette année de préparation ne doit pas être soumise à un numéris clausus.

Démocratisation de l'accès au métier

Le SNUipp revendique des conditions d'études favorisées : attribution d'allocation ou de salaire à tous les étudiants.

Masterisation des enseignants

La formation initiale des enseignants doit être reconnue par un Master.

Le SNUipp doit approfondir rapidement les questions :

- du type de Master délivré
- du cadrage national nécessaire dans le contexte d'une autonomie renforcée des Universités.

Il sera vigilant sur la double exigence du diplôme et du concours de recrutement ouvrant droit au statut de fonctionnaire.

L'obtention de ce diplôme ne peut être dissociée de celle d'un mémoire et doit permettre d'intégrer la formation dans le développement de la recherche.

Elle doit aussi déboucher sur une formation continue qualifiante.

Une meilleure articulation entre démocratisation de l'université, formation des maîtres et entrée dans le métier doit être recherchée.

Qualité de la formation

Le SNUipp revendique l'unité de la formation au niveau national et, à ce titre, un cadrage national des cursus dès la licence (modules de pré-professionalisation), puis des années de PE1 et PE2 (horaires, contenus de formation et modalités d'évaluation), ainsi que sur l'attribution des « crédits Master ».

L'alternance doit être conçue comme une articulation entre théorie, pratique et recherche ; dans ce cadre, le SNUipp réaffirme son attachement au mémoire et aux stages de pratique accompagnée.

Pour le SNUipp sont indispensables :

- des affectations prenant en compte les nécessités de la formation,
- une formation avant la prise de fonction,
- une charte du stage donnant à tous les personnels concernés des repères communs,
- du temps pour le travail personnel,
- une formation adaptée aux besoins des écoles et des stagiaires (maternelle, ASH, travail en équipe...),
- un suivi de qualité par des formateurs IUFM.

Titularisation des stagiaires

L'évaluation des PE2 doit s'appuyer sur des critères communs et transparents, la professionnalisation de notre métier devant être évaluée dans toute sa complexité.

Entrée dans le métier

Le SNUipp rappelle sa revendication d'une première année d'exercice à mi-temps sur le terrain et en formation.

Il demande une formation initiale continuée sur les deux premières années d'exercice du métier, en étroite collaboration avec les équipes de circonscription dans une logique d'accompagnement à l'entrée progressive dans le métier. Elle ne doit pas grever la formation continue. Elle ne doit pas non plus avoir de conséquences sur les possibilités de mutation des collègues T1 et T2.

B - L'organisation de l'école, les personnels...

I - Cadre général

1.1 La mise en place de la LOLF

Le SNUipp avance un certain nombre d'exigences suite à la mise en œuvre, dans le pays, de la Loi Organique de Loi de

Finance :

- Exigence de transparence
- Création d'une commission chargée de suivre la mise en place de la LOLF ;

Dans le même temps, il faut assurer la formation des militants et se préparer à intervenir au niveau régional et académique.

Le congrès de Nevers alerte sur l'outil de pilotage et de masse salariale qu'est la LOLF. La gestion LOLF a des conséquences directes sur le fonctionnement des écoles et les situations individuelles des collègues. Le SNUipp dénonce ce mode de gestion, à l'opposé de sa conception du service public.

Le SNUipp, s'il reconnaît la légitimité de l'évaluation du service public par des indicateurs, demande que celle-ci fasse l'objet d'une large concertation entre l'état, les personnels et les usagers.

Il exige plus de transparence et d'équité à chaque étape de l'élaboration du BOP, la transmission des documents et la réunion de groupes de travail. Il se dotera d'outils au plan national pour faciliter l'intervention des représentants du personnel.

1.2 l'étape 2 de la décentralisation

À Lamoura, le SNUipp demandait la péréquation des ressources permettant à l'état d'opérer de nouveaux transferts de responsabilités.

À Seignosse, face aux mesures de reconcentration au niveau des rectorats, au développement des groupements de communes, aux conséquences sur l'organisation du service public des projets de réseaux, du transfert de la compétence scolaire des communes vers un EPCI, il estimait que le syndicat se doit d'analyser les changements qui s'opèrent et définir avec les personnels et les usagers les orientations qui permettront de défendre, renforcer et améliorer le service public d'éducation en s'appuyant sur les principes d'égalité, de laïcité, de réussite de tous les élèves.

2 - Pour conquérir l'unité de la profession, mobiliser

2.1 Intégration des instituteurs dans le corps des PE ; unité de la profession ; déroulement de carrière

À Aubagne, les revendications concernant l'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles sont déjà précisées :

- Intégration de tous en 3 ans avec reconstitution de carrière, priorité étant donnée aux retraitables,
- Maintien des avantages liés à l'exercice dans le 1er degré : droit au logement, retraite à 55 ans.
- Suppression de la hors classe, l'indice terminal de la hors classe devant devenir l'indice terminal de la carrière normale
- Indice de début de carrière porté aux 2/3 de l'indice terminal
- Refonte de la grille et du déroulement de carrière, avec accélération des rythmes d'avancement afin de permettre l'accès du dernier indice à tous. Un seul rythme d'avancement : le plus rapide pour tous

Le congrès de Lamoura les confirmera, en précisant que la retraite à 55 ans et le droit au logement doivent concerner y compris les PE sortant de l'IUFM

Il se prononce contre les modalités de constitution du corps des PE : Refus de la liste d'aptitude, du concours interne.

À Lille, tout en réaffirmant l'exigence d'une intégration rapide avec reconstitution de carrière, le congrès se prononce pour l'amélioration de la carrière des PE, la transformation de la hors classe, dans l'objectif de l'unification et de la reconstruction de la carrière des enseignants des écoles débouchant sur un corps à une classe, à 11 échelons avec une carrière cylindrique et un indice de fin de carrière à 780 accessible à tous les profs ayant une carrière complète.

Il demande l'intégration de tous les instituteurs avant leur départ en retraite, notamment ceux en situation fragile

(intégration prise sur un contingent annuel supplémentaire). À Tours, le congrès décide de tout mettre en œuvre pour relancer l'action :

- sur l'intégration de tous les instituteurs dans le corps des PE avec reconstitution de carrière par un plan d'accès qui ne soit fondé ni sur la liste d'aptitude, ni sur le concours, ni sur la prise en compte du mérite mais sur l'ancienneté
- pour l'ouverture de perspectives rapides pour l'amélioration de la carrière des PE : il décide de consulter la profession pour l'obtention d'un corps de professeur des écoles à 11 échelon avec un indice terminal 782 accessible à tous.

Enfin, à Seignosse, le SNUipp demande :

- La reconstitution de carrière pour tous ceux qui ont été intégrés ou vont l'être
- Il rappelle que l'objectif est l'obtention d'un corps des professeurs des écoles à une classe comportant 11 échelons, un corps cylindrique et non plus pyramidal, avec indice terminal 782 accessible par tous

Il se prononce pour une campagne de mobilisation avec pour objectif l'ouverture de négociations, dans le cadre d'une démarche d'unification des carrières :

- Avancement unique pour tous, au rythme le plus rapide
- Déblocage des « goulots d'étranglement » par l'extension de l'avancement unique au rythme le plus rapide pour tous et comme mesure d'urgence, par un élargissement des promotions
- Dissociation évaluation/notation et suppression de la note dans les barèmes (notamment de promotion)
- Relèvement des indices de début de carrière avec répercussion sur l'ensemble de la grille
- Création d'une classe unique comportant 11 échelons, ce qui suppose la transformation de la hors-classe
- Dans le même temps, le SNUipp se donnait un mandat d'étude pour promouvoir l'égalité hommes/femmes en matière de notation, de promotions et de salaires

Il est envisagé comme première étape la suppression d'échelon en début de carrière.

À Nevers, le SNUipp décide d'agir pour préserver la possibilité d'intégration au-delà de 2007. Il demande le respect des engagements gouvernementaux.

Le début de carrière des PE doit être revalorisé et tout PE doit pouvoir partir en retraite en ayant atteint au moins le 11ème échelon.

Il décide le développement d'une campagne d'information et de mobilisation sur la situation de nos carrières et leur nécessaire revalorisation.

Le SNUipp revendique une revalorisation de 50 points d'indice et de 5 % de la valeur du point d'indice.

2.2 Mesures d'assimilation

À Aubagne, le SNUipp demande la péréquation pour les retraités avec leur intégration dans le tableau d'assimilation

À Seignosse, le SNUipp revendique l'assimilation des pensions des instituteurs en 2007.

Il se dote d'un mandat d'étude sur la situation des instituteurs qui n'auront pas demandé leur intégration

À Nevers, le SNUipp demande une mesure permettant l'assimilation immédiate des instituteurs retraités sans mesure systématique et arbitraire d'intégration des instituteurs ne le souhaitant pas.

2.3 Logement de fonction

Le Congrès de Seignosse fait le constat des évolutions démographiques qui font que le problème du logement se pose dans des termes proches pour l'ensemble des agents de l'Etat.

Il demande l'extension du parc de logements réservés aux enseignants des écoles, et le maintien de la DSI pour les communes qui logent des PE.

3 - La reconnaissance des fonctions spécifiques

Le SNUipp condamne, à Lamoura, le principe de la NBI qui participe à la volonté politique d'accentuer le régime des primes. Il se prononce au contraire, au Congrès de Vaulx-en-Velin, pour le principe des bonifications indiciaires.

Pour les enseignants ayant des fonctions particulières (directeurs, enseignants spécialisés, maîtres formateurs, psychologues), il avance la revendication d'améliorations dans trois dimensions : formation, conditions de travail, rémunérations (Lille). Il confirme alors le mandat de Vaulx-en-Velin en faveur de l'existence des bonifications indiciaires sans en fixer le niveau.

Il demande la transformation de la NBI en bonification indiciaire pour tous les personnels qui la perçoivent et son extension à ceux qui, à qualification égale ou exerçant la même fonction, en sont exclus, ainsi que l'intégration dans le salaire des compléments de rémunération (indemnités, NBI, ...).

À Tours, le SNUipp constate que les qualifications et fonctions des missions spécifiques ne sont pas suffisamment reconnues. Il y a nécessité de prendre en compte ces demandes notamment au niveau de l'amélioration des conditions de travail. Les mesures de rémunérations prises au cours de ces dernières années sont le plus souvent de caractère indemnitaire et se traduisent par l'individualisation des rémunérations.

Le SNUipp revendique la transformation de ces régimes de rémunération : transformation des indemnités attribuées au titre de complément de rémunération et de la NBI en bonifications indiciaires.

Il décide de mettre à plat toutes les situations et de procéder rapidement à une synthèse.

Il exige l'indemnisation intégrale de leurs frais de déplacement de tous les personnels amenés à se déplacer dans le cadre de leurs fonctions (fonctions itinérantes, stages), et la rémunération à un niveau équivalent à celui des titulaires de tous les personnels affectés à titre provisoire sur des postes spécialisés, chargés d'un intérim de direction ou faisant fonction.

Le congrès de Seignosse se prononce pour une prise en compte juste des spécificités professionnelles dans le cadre d'un mouvement d'unification. La reconnaissance des fonctions spécifiques passe par l'amélioration des conditions de travail, la formation des personnels AIS et PEIMF

Il confirme les mandats précédents : les enseignants faisant fonction doivent pouvoir bénéficier des mêmes conditions de rémunération que les personnels titulaires. Transformation de toutes les indemnités autres que déplacement en bonification indiciaire.

Pour cela, le SNUipp se dote d'un mandat d'étude pour « mettre à plat » et définir la part de bonification indiciaire pour chaque situation.

Les rémunérations complémentaires

Le SNUipp se prononce pour des bonifications indiciaires. Il réaffirme la nécessité de remettre à plat l'ensemble des bonifications et indemnités. L'augmentation de la charge de travail et les réponses à apporter à des fonctions particulières doivent d'abord être prises en compte dans l'organisation du temps de service (allègement du temps de service, décharge de service, ...).

En tout état de cause, tout temps supplémentaire doit être rémunéré.

4 - La direction et le fonctionnement de l'école

À Aubagne, le SNUipp affirme son opposition à la transformation des directeurs d'école en échelon hiérarchique supplémentaire et à la création d'un grade de chef d'établissement.

Le Snuipp rappelle qu'une gestion démocratique des écoles au sein desquelles le conseil des maîtres a la prééminence, est une des conditions de la transformation de la vie et du fonctionnement des écoles.

Le congrès se prononce pour :

- Pas une école sans moyens de décharge de direction (une demie-décharge à partir de 5 classes, 1 à partir de 10 classes)
- La mise en place d'un plan d'action
- La suppression de la liste d'aptitude
- Le droit pour tous à une formation spécifique initiale et continue

Vaulx-en-Velin permet de préciser ces orientations : un meilleur partage des responsabilités, le renforcement du rôle et des attributions du Conseil des Maîtres

Pour la direction, le SNUipp revendique 1 jour de décharge pour 1 à 4 classes ; une demie-décharge pour 5 à 9 ; une décharge complète pour 10 et plus.

Il demande l'allègement des tâches administratives et de secrétariat, prise en charge par l'Éducation Nationale des moyens d'équipement et de fonctionnement, une aide juridique et garantie quant à la protection en cas de recours.

le SNU réaffirme que tout collègue doit pouvoir accéder à une direction d'école et se prononce pour la suppression de la liste d'aptitude et pour une formation spécifique initiale et continue.

À Tours le Congrès confirme sa demande de temps pour toutes les directions d'écoles, notamment pour les RPI : un temps de décharge spécifique pour la coordination par l'attribution de moyens supplémentaires.

Dans le même temps, il revendique :

- du temps pour le travail en équipe
- l'affirmation et la reconnaissance institutionnelle du conseil des maîtres, et la nécessité de modification des textes et de dégagement de temps institutionnel.
- La création d'emplois administratifs statutaires au niveau des écoles
- Une formation initiale et continue intégrant la formation au travail en équipe, la conduite de projet, la législation, la protection de l'enfance, ...
- L'amélioration des conditions de rémunération pour toutes les directions sous forme de bonifications indiciaires.
- Le congrès décide de poursuivre le débat autour de 2 questions :
 - la mise en réseau des écoles
 - la gestion de l'argent

Le Congrès de Seignosse confirme ces différents mandats (Suppression de l'inscription sur liste d'aptitude, du temps supplémentaire pour la direction pour toutes les écoles avec un minimum d'une demi-journée, reconnaissance institutionnelle du Conseil des maîtres comme l'instance de décision au sein de l'école, allègement des tâches administratives, création de postes administratifs...).

Il réaffirme la nécessité d'une dotation suffisante en équipements, du renforcement de la formation, de l'amélioration des bonifications indiciaires.

Le travail en équipe exige une nouvelle définition de la fonction « direction d'école », qui demande du temps de concertation pour le travail d'équipe.

Le Congrès décide de la poursuite du blocage administratif, et de l'organisation d'une réunion nationale pour faire le bilan de l'action et des propositions.

A Nevers, le SNUipp rappelle qu'il n'a pas signé le protocole sur la direction d'école. Il considère que le recrutement d'EVS et les décharges de direction à 4 classes ont des incidences sur l'organisation et le fonctionnement de l'école, la formation initiale et continue (amputée de 30 %) des stagiaires et des titulaires.

Il dénonce l'augmentation de la charge de travail qui pèse sur les directeurs. La fonction doit être mieux reconnue, ses missions clarifiées, sa charge de travail allégée. Il réaffirme son opposition à la mise en place d'un statut d'emploi fonctionnel.

Il refuse le projet d'EPEP et tout pilotage ou gestion par les élus locaux et demande le retrait de ce projet et demande le retrait du décret.

Il organisera un débat avec la profession sur la direction en lien avec celui sur le fonctionnement de l'école, le travail en équipe et le projet EPEP dans le cadre d'une campagne nationale.

5 - Organisation de l'école et réseaux

À Aubagne, le congrès aborde le problème de l'école rurale. La préservation du tissu scolaire rural est à replacer dans le cadre de la défense, de l'amélioration, du développement du service public d'éducation :

- Nécessité d'élargir l'offre de scolarisation notamment pour les enfants d'âge maternel.
- Abaissement significatif des seuils de carte scolaire,
- Accès facilité à des établissements de proximité,
- Réduction des durées de transports scolaires.

Pour assurer un enseignement de proximité et de qualité aux élèves de l'ensemble du territoire, il y a nécessité de densifier les réseaux d'aide spécialisés, de développer les dispositifs contre l'isolement culturel, l'aide aux classes transplantées, la dotation en équipements modernes.

Pour les ZEP, le SNUipp revendique la mise à disposition des ZEP et des zones sensibles de moyens supplémentaires significatifs :

- Intégrant la réalité des programmes sociaux sous la responsabilité première des équipes pédagogiques,
- Permettant une amélioration des conditions de travail et d'enseignement pour favoriser la stabilisation des équipes de maîtres volontaires et expérimentés (effectifs, décharges de direction, remplacement des congés, plus de maîtres que de classes, moyens AIS, développement de la formation, ...)

À Seignosse, le SNUipp s'oppose :

- à toute décision de regroupement d'écoles et à toute fermeture sous prétexte de rationalisation administrative ;
- à la mise en place d'établissements publics du premier degré qui permettraient la disparition de l'école communale au profit d'un cadre intercommunal.
- à toute gestion des moyens en fonction des effectifs calculés au niveau des réseaux d'école.
- à ce que le coordonnateur de réseau soit un super-directeur ou un sous-inspecteur
- à toute atteinte à la situation des personnels et aux droits qu'ils ont acquis.

Il revendique :

- un cahier des charges pour toutes les écoles afin que l'Etat assure la péréquation
- pour les réseaux existants (type RRE ou RER, RPI, ...)
- des moyens supplémentaires pour ces regroupements (décharge pour la coordination, dotations complémentaires pour compenser les surcoûts.)
- d'éviter la constitution de regroupements trop importants
- de préserver la spécificité de l'école maternelle en

favorisant la création de sites scolaires préélémentaires.

À Nevers, le SNUipp demande le retrait du projet EPEP et décide d'une campagne nationale sur le sujet, ainsi que la prise de contacts unitaires.

6 - Des droits nouveaux, droits des personnels

6.1 Le temps de travail

L'objectif, à terme, de 18 h d'enseignement en présence des élèves, est affirmé dès le congrès d'Aubagne. Le congrès se prononce pour les 24 heures en présence des élèves dans l'immédiat.

À Lille, le SNUipp demande la déconnexion du temps d'enseignement des élèves de celui des enseignants: Pas de diminution du temps scolaires, 26 heures pour les enfants, avec 18 heures d'enseignement pour les enseignants des écoles et un temps de concertation (3 h hebdomadaires) intégré dans le temps de service.

Les congrès de Tours et de Seignosse réaffirmeront le mandat de 18 heures hebdomadaires avec une étape à 24 (21h+ 3)

La revendication du « Plus de maîtres que de classes » doit permettre de déconnecter le temps de travail des maîtres et le temps de travail des enfants.

A Nevers, le congrès réaffirme la réduction du temps de travail comme exigence prioritaire. Le SNUipp doit porter cette revendication par un bilan, une campagne d'information et d'action.

6.2 La mobilité

Le Congrès de Lille veut développer les possibilités de mobilité professionnelle, de reconversion, de congés sabbatiques, et les rendre accessibles à tous.

Le congrès de Tours revendique :

- La réactivation du dispositif « congés de mobilité »
- Des mesures rendant attractives les diverses formes de mobilité
- L'augmentation des possibilités de détachement dans les différents corps de l'enseignement et de la FP.

Celui de Seignosse demande :

- Le rétablissement et le développement des congés de formation professionnelle et de mobilité.
- La création de dispositifs seconde carrières
- La mobilité au sein de l'UE
- La création de masters de l'enseignement, équivalence des qualifications et des diplômes, et incidences possibles en matière statutaire comme en matière de mobilité et notamment au niveau européen. Le SNUipp adopte un mandat d'étude sur ce sujet.

Le congrès de Nevers demande qu'enfin une politique cohérente et volontariste soit menée (rétablissement des budgets permettant le congé de mobilité, suppression de l'exigence de 15 ans d'ancienneté pour bénéficier de la seconde carrière).

6.3 Temps partiel

Le congrès d'Aubagne souligne l'injustice du fractionnement du service (possible à 50 % seulement).

Celui de Tour propose d'enrichir les possibilités de travailler à temps partiel : quart de temps, extension de la globalisation du mi-temps sur l'année scolaire.

Le congrès de Seignosse voit la mise en place du temps partiel de droit et sur autorisation selon différentes quotités à la rentrée 2004. Il revendique les recrutements nécessaires, souligne le problème de validations des périodes effectuées à temps partiel et demande la prise en compte spécifique des conditions particulières des collègues exerçant sur des rompus de temps partiel.

Désormais les enseignants peuvent opter pour des quotités de travail à temps partiel comprises entre 50 et 80 %. Le SNUipp demande que l'égalité de ces droits soit respectée sur tout le territoire. Le SNUipp exige les moyens nécessaires et la possibilité de reprendre à temps plein, y compris en cours d'année aux trois ans de l'enfant.

6.4 Formation tout au long de la vie, validation des acquis de l'expérience

À Tours, le congrès revendique la mise en oeuvre de dispositifs de validation des acquis de l'expérience professionnelle et permettant notamment l'acquisition des qualifications universitaires, maîtrise, DESS.

À Seignosse, il demande

- La formation tout au long de la vie conçue comme un droit individuel garanti collectivement par la loi ; qui doit concerner dans les FP, titulaires et précaires
- Ce droit doit s'exercer sur le temps de travail, sans se substituer à tout ou partie de la formation initiale ou continue
- Nécessité d'un service public d'information, d'orientation et de la formation tout au long de la vie.

Le congrès engage une réflexion sur les déclinaisons possibles de ces nouveaux dispositifs dans notre secteur

A Nevers, le SNUipp acte l'inscription dans la loi de la FPTLV (DIF, VAE). Il revendique l'augmentation de la durée du DIF et dénonce la transformation de la formation continue en FPTLV. Il revendique une formation continue nécessaire à l'exercice du métier dont la durée de 36 semaine doit être augmentée du fait de l'allongement des carrières.

Il s'oppose à toute marchandisation de la formation professionnelle.

Pour la VAE, le SNUipp revendique un complément tant au niveau du financement que de l'accompagnement des agents.

Il exige l'augmentation des possibilités de congés de formation qui permettent la formation personnelle sur une longue durée et facilitent ainsi la mobilité.

6.5 Frais professionnels

À Seignosse, le Congrès se saisit de la question des frais professionnels. Il demande la création d'un dispositif de prise en charge de ces dépenses professionnelles sous une forme que le SNUipp met à l'étude afin d'en faire rapidement la proposition à la profession.

Il réaffirme le droit au remboursement pour tous les personnels devant se déplacer dans le cadre de leur service (animations pédagogiques, stages...).

A Nevers, le SNUipp affirme que les frais professionnels engagés doivent être reconnus et faire l'objet d'une allocation ou d'un crédit d'impôt.

6.5 bis Frais de déplacement

Le SNUipp revendique l'indemnisation intégrale de tous les frais de déplacement pour tous les personnels afin que leurs missions auprès de tous les élèves soient assurées sur tout le territoire. Il demande également que tout déplacement soit reconnu comme mission. Le SNUipp demande le rétablissement de modalité de versement de l'ISSR avant qu'une réflexion soit engagée pour envisager une éventuelle redéfinition de celle-ci (distinction sujétion spéciale et indemnisation des frais de déplacement). Le SNUipp demande que les collègues nommés sur des postes fractionnés soient reconnus officiellement comme ayant droit à une indemnité comparable à l'ISSR.

6.6 Droit à congé et aménagement de service

À Aubagne, le congrès demande :

- Le développement de droits pour tous les personnels

(congé parental),

- L'allongement du congé de maternité à 20 semaines avec prise en compte particulière de périodes prénatales pour éviter le report sur congés maladie de la grossesse,
- Le droit à report du congé prénatal en particulier pour les cas d'une naissance d'un troisième enfant,
- Le report du congé pré et post natal pour les naissances durant les congés.
- La mise en place d'un droit à congé pour la mise en place des personnes dépendantes.

6.7 Droit des parents

Le Congrès d'Aubagne se penche sur la question du droit des parents d'élèves et des familles :

Le SNUipp dénonce le désengagement des responsabilités patronales de la couverture sociale des salariés vis-à-vis de leurs enfants. Il s'oppose au démantèlement de la branche famille du régime général, y compris sous couvert de l'instauration d'un droit social acquis.

Le SNUipp se prononce pour une politique active de qualification et d'emploi pour les femmes, pour une politique de développement des structures d'accueil des jeunes enfants de 0 à 2 ans.

Le congrès exige :

- ouverture du droit à l'allocation familiale dès le 1er enfant et augmentation significative sans condition de ressource de la base de référence mensuelle avec un minimum de 1000 francs,
- pour les enfants majeurs, la transformation de l'allocation familiale en revenu personnel jusqu'à l'accès à un emploi,
- possibilité dans les faits de travailler à temps partiel,
- augmentation sensible du supplément familial, indexation sur le traitement brut,
- développement d'une politique de logement social,
- remboursement de la contraception quel que soit le mode choisi,
- développement de centres d'IVG donnant la garantie pour toutes les femmes de décider de leur maternité.

Pour les mères de trois enfant, le SNUipp revendique qu'après 15 ans de services actifs et 25 ans d'ancienneté, la possibilité de bénéficier d'un traitement équivalent à la CPA en cas de travail à temps partiel.

7 – Carrière des PEGC

Le SNUipp se prononce pour :

- Une carrière pleinement revalorisée pour les PEGC, tous devant accéder à l'ensemble de l'échelle indiciaire (y compris à l'indice terminal 783)
- Cette demande s'inscrit dans celle d'une revalorisation indiciaire générale avec une carrière cylindrique intégrant les actuelles hors-classes et classes exceptionnelles dans la carrière normale en 11 échelons.
- Le SNUipp revendique
- Une augmentation conséquente du nombre de promotions classe exceptionnelle, l'objectif étant de réaliser prochainement l'extinction de la hors classe ;
- La réduction du nombre d'échelons de la classe exceptionnelle (de 5 à 4 par suppression du 2ème) et de la durée de passage de ses échelons (ramenée à 3 ans), de manière à permettre l'accès à l'indice terminal 783 avant le départ à la retraite ;
- Le retour, concernant les promotions de grade, à des règles d'accès nationales fondées essentiellement sur l'ancienneté de carrière ;
- L'intégration dans le corps des certifiés par liste

d'aptitude (avec reconstitution de carrière) pour tous les PEGC qui le souhaitent ;

- La suppression de la clause du barrage statutaire des 7 ans pour l'accès à la hors classe des certifiés ;
- La mise en extinction des corps PEGC, le corps de référence étant celui des certifiés, ce qui permettra l'intégration pour les actifs et l'assimilation pour les retraités ; cependant, dès 2007, avec l'extinction effective de la classe normale des PEGC, des mesures d'assimilation doivent concerner les PEGC retraités qui ont cessé leur activité avec le grade classe normale ;
- Le rétablissement de la CPA selon les modalités antérieures au 1er janvier 2004.

8 - Enseignants hors de France

[voir avec le secteur concerné]

9 - Action sociale, enseignants en difficulté

9.1 Action sociale

Le congrès de **Tours** souligne la nécessité de mettre en place un dispositif social qui prenne réellement en compte les aspirations des collègues et d'engager les négociations sur :

- La mise en place d'un dispositif assurant une réelle médecine du travail et de prévention pour les personnels incluant des contrôles médicaux systématiques et réguliers.
- La reconnaissance et l'extension de la liste des maladies professionnelles telles que notamment celles liées à l'exercice de notre métier.
- La mise en place de structures de suivi des personnels en difficulté pour favoriser la poursuite d'une activité professionnelle.
- Le développement des crédits et les dispositifs d'action sociale qui doivent être placés sous le contrôle paritaire.

À Seignosse, le SNUipp revendique le doublement des crédits d'action sociale du budget de l'Éducation nationale, pour que les crédits d'action sociale représentent, à terme, 3 % de la masse salariale

Il se prononce pour un dispositif assurant une réelle médecine du travail en conformité avec le Code du travail. A Nevers, il exige que les moyens nécessaires y soient affectés

A Nevers, le SNUipp exige plus de transparence dans la gestion de l'action sociale en renforçant le fonctionnement des instances. Il demande une information systématique des personnels actifs et retraités concernant leurs droits sociaux.

Pour les personnels du 1er degré, le SNUipp revendique une aide à l'installation pour tous les PE de type AIP ville et de nouveaux droits au logement. Les précaires de l'EN doivent avoir accès à l'action sociale.

Le SNUipp exige que tous les collègues qui en font la demande puissent accéder aux cellules d'écoute mises en place notamment dans le cadre de la convention PAS, sans incidence avec la hiérarchie.

9.2 Les enseignants en difficulté

Pour le mi-temps thérapeutique, le congrès d'Aubagne demande qu'il soit porté à plus d'un an et qu'en bénéficient les non titulaires et ceux qui ont épuisé leurs congés de maladie ordinaire. Il demande que les personnels à temps partiel en maladie retrouvent au-delà du troisième mois les droits accordés aux collègues à temps plein.

Le congrès demande une augmentation importante du nombre de postes en réemploi ou réadaptation qui ne doivent pas être pris sur les dotations départementales mais appartenir à un chapitre spécial. Il revendique la mise en

place d'un service de médecine du travail capable de répondre aux besoins des enseignants.

À Tours, le SNUipp demande que le nombre d'emplois de réadaptation soit augmenté. Un niveau de 0,5% du nombre total de poste semble être un minimum incontournable. Les postes de réemploi pourraient être ainsi abondés

Le SNUipp demande d'ouvrir de réelles modalités de reclassement telles que prévues par le décret du 6 mars 2000.

À Seignosse le SNUipp prend l'engagement de mener des campagnes pour faire prendre en compte les affections spécifiques pouvant toucher les enseignants des écoles (problèmes de voix, de dos)

Il demande la mise en place dans chaque département d'une structure d'accueil, d'appui et de suivi dans le cadre du paritarisme ayant pour mission la gestion de la situation des personnels en difficulté.

A Nevers, le SNUipp exige que de véritables moyens soient mis en œuvre dans les IA : personnels médicaux et sociaux, moyens suffisants. La mobilité (reclassement) doit être facilitée par des actions de formation permettant l'accès à d'autres métiers. Le SNUipp demande l'aménagement des conditions d'exercice pour les collègues affectés de maladie ou de handicap : réduction du temps de travail, construction de nouveaux projets professionnels.

Le SNUipp revendique l'augmentation de postes d'adaptation (courte et longue durée).

9.3 Les personnels handicapés

Le SNUipp se prononce pour qu'une action volontariste à tous les niveaux : recrutement (non-discrimination, recrutement par voie contractuelle...), aménagement du poste de travail, temps partiel compensé, possibilité de bénéficier d'une aide humaine

Il propose de rendre les locaux syndicaux accessibles aux personnes à mobilité réduite et demande la mise en place d'un groupe de travail afin de rechercher les moyens d'y parvenir dans les délais les plus rapides possible (Seignosse).

10 - Aides éducateurs, assistants d'éducation

10.1 Aides éducateurs

Le Congrès de Lille est l'occasion, pour le SNUipp, d'aborder pour la première fois la question des emplois-jeunes.

Pour le SNUipp, la mise en place du plan « Emplois Jeunes » doit s'intégrer dans un dispositif plus large permettant de mettre un terme au chômage, à la précarité et à l'exclusion avec notamment la création d'emplois publics.

Il demande la transformation des emplois du dispositif en emplois publics stables.

Le SNUipp constate que le développement des missions de l'école laisse apparaître des tâches nouvelles au sein de l'école et la possibilité d'élargissement de l'équipe éducative avec des personnels Fonction Publique : accompagnement des enfants handicapés, gestion des locaux et matériels spécifiques pour les arts plastiques, le multimédia,...

Simultanément, Il y a nécessité d'accroître le nombre de maîtres par rapport au nombre de classes et réduire le temps d'enseignement des enseignants, le « plus d'adultes » ne pouvant se substituer eu « plus de maîtres ».

L'intervention de ces personnels doit constituer la poursuite de l'activité éducatrice, dans le respect de leurs droits de travailleurs (amplitude de la journée de travail, pause repas et moment de repos au cours de la journée :

- Statut de droit public compatible avec la poursuite d'études universitaires ou les parcours de formation agréée,
- Droit de s'absenter sans perte de salaire pour tout examen ou concours y compris la préparation de ceux-

ci,

- Salaire public supérieur au SMIC évoluant au cours de leur contrat,
- Droit à muter d'un établissement ou école à l'autre,
- Création de commissions paritaires particulières sur la transparence du recrutement, de l'implantation, ...

Le SNUipp met en chantier un vade-mecum « E-J »

Formation : chaque aide-éducateur doit pouvoir disposer d'une formation lui permettant d'une part d'assurer les missions qui lui sont confiées et d'autre part d'acquérir une qualification professionnelle débouchant sur un emploi dans l'éducation nationale, dans une des fonctions publiques ou ailleurs, en fonction de son choix.

Le coût de la formation doit être intégralement pris en charge par l'Etat au niveau national.

La formation doit être organisée sur le temps de travail.

Revendication de 450 heures de formation.

Syndicalisation : provisoirement, le SNUipp prend la décision de syndiquer les AE en fonction dans les écoles maternelles et élémentaires. À cet effet, le SNUipp crée un secteur identifié, permettant aux AE de se rencontrer, de débattre, d'avoir expression et publications spécifiques.

Le SNUipp propose que s'ouvre un débat au sein de la FSU avec les personnels concernés afin de juger de l'opportunité et des éventuelles modalités de création d'un syndicat regroupant les emplois-jeunes en exercice dans les établissements de l'enseignement, de l'éducation, de la recherche et de la culture.

Le congrès de Tours précise les revendications pour les AE : Création des postes de titulaires nécessaires au bon fonctionnement du service public d'éducation et garantie qu'aucun AE ne se retrouve au chômage.

Transformation des emplois d'AE :

- en emplois publics statutaires complémentaires des emplois d'enseignants dans les écoles avec formation qualifiante adéquate (informatique, BCD, ...)
- en emplois publics d'aide à la vie scolaire dans les écoles sur la base d'un statut comparable à celui de MI/SE qui leur permettrait de poursuivre des études grâce à un horaire aménagé en bénéficiant d'un statut de droit public avec tous les droits afférents et une rémunération correspondante.

Respect des droits acquis :

- priorité à la formation, 35 h hebdo dont formation, ... Salaire décent et évolutif.
- Avantages identiques aux personnels de ZEP.
- Ouverture du droit au plein traitement pour les AE victimes d'accidents du travail.
- Suppression des 3 jours de carence dans le cas des arrêts maladie.
- Possibilité d'accéder à une formation quelle que soit la durée du contrat restant.
- Statut de droit public à effet rétroactif pour les premiers embauchés y compris ceux qui ont quitté le dispositif, pour pouvoir valider leurs acquis professionnels et leur ouvrir la voie des concours internes de la Fonction Publique à égalité avec les autres personnels de statut public.
- Garantie de pouvoir bénéficier d'une formation préparant à ces concours.
- Opposition à la pérennisation d'un dispositif de personnels précaires (droit privé et CDD) et au recrutement de jeunes selon le même dispositif.

Le congrès de Seignosse constate que de nombreux jeunes ont contribué à faire émerger de nouveaux métiers (BCD, TICE, encadrement...) correspondant à de réels besoins

dans les écoles. Le SNUipp décide de syndiquer les Aides éducateurs et assistants d'éducation et de s'en donner les moyens. Il réaffirme et précise ses revendications :

- salaire évolutif
- les mêmes avantages que les personnels exerçant en ZEP.
- l'ouverture du droit au plein traitement pour les aides éducateurs victimes d'accidents du travail.
- La pérennisation des emplois d'aides éducateurs et leur transformation en postes statutaires
- priorité absolue afin d'accéder à une formation quelle que soit la durée du contrat restant. La validation des acquis de l'expérience (VAE)
- augmentation du nombre de places aux concours de 3ème voie
- maintien en poste des aides éducateurs qui n'auraient pas trouvé de débouché
- maintien et le renouvellement des conseils académiques pour les aides éducateurs

10.2 Les assistants d'éducation

Les assistants d'éducation, statut remplaçant celui d'emploi jeunes et de MI-SE apparaît avant le congrès de Seignosse.

Ce dernier propose :

- de faire un état des lieux de la précarité dans les écoles (AE, contractuels de LV...)
- de rechercher toutes les voies de titularisation pour ces personnels précaires
- de revendiquer la mise en place d'instances paritaires pour les assistants d'éducation

10.3 Nouveaux métiers : EVS, AVS,...

Pour l'aide au fonctionnement des écoles et des équipes, le SNUipp demande des personnels formés sur des emplois pérennes de statut fonction publique. Ces emplois doivent être clairement définis avec leur niveau de recrutement et de qualification exigés en fonction des missions.

Il estime que les nouveaux besoins des écoles ne peuvent être satisfaits par des recours aux dispositifs d'insertion. Il exige l'arrêt du recours à l'emploi précaire et demande dans l'immédiat le réemploi de ces personnels.

Pour les personnels recrutés sur ces contrats, il demande des garanties en terme de salaire, droits, action sociale tout comme une formation et une prise en compte de la qualification acquise avec garantie de débouchés permettant l'accès à l'une des trois fonctions publiques.

Le SNUipp exige l'arrêt du recours à des personnels contractuels pour l'enseignement des LV, cet enseignement devant être assuré par des enseignants formés.

Le SNUipp demande la création d'emplois publics d'AVS en nombre pour l'accompagnement des élèves handicapés avec la mise en place d'une formation spécifique, sur des postes statutaires.

Il estime nécessaire la pérennisation et la professionnalisation des fonctions (reconnaissance du métier, création de véritables services départementaux de l'accompagnement scolaire, création d'un nouveau cadre d'emploi public). Dans l'immédiat, le SNUipp exige la prolongation des contrats en cours. Le SNUipp continuera de se donner les moyens d'organiser ces personnels et de les défendre.

11 - Les formateurs du premier degré

Le congrès de Seignosse a défini un certain nombre de revendications spécifiques aux formateurs du premier degré :

- La question de la quantification et de la nature des différentes tâches exercées par les enseignants des écoles en service partagé est posée

- Le temps d'enseignement doit être identique à celui des professeurs issus du second degré (9 heures et non 13 h 30)
- Le CAFIPEFM devrait être délivré au terme d'une formation de haut niveau, qui intégrerait des éléments universitaires et professionnels. Cette formation pourrait bénéficier d'une équivalence bac + 5 de type DESS
- En ce qui concerne les conseillers pédagogiques, le SNUipp continuera à travailler, avec eux, à améliorer leurs conditions de travail et leurs missions ainsi qu'à œuvrer à la reconnaissance de leur spécificité.

A Nevers

Le SNUipp s'oppose au glissement des missions dévolues aux directeurs et aux équipes des écoles accueillant des PE2 : ceux-ci ne doivent pas se substituer aux IPEMF.

Les maîtres formateurs doivent être pleinement associés aux universités et leur nombre doit être substantiellement augmenté pour permettre le suivi des stagiaires et participer à la mise en place d'une évaluation progressive et formative.

Le SNUipp exige également le développement de la formation des formateurs.

12 - Retraites :

À Aubagne, le SNUipp a posé les bases de ses revendications concernant les retraites :

- Financement du régime général basé sur la croissance de la production des richesses et de l'emploi, réforme de l'assiette des cotisations pour pénaliser les gestions spéculatives et favoriser les entreprises créant des emplois,
- Maintien du régime des pensions de la PF financé par le budget de l'état,
- Maintien de la péréquation, de la référence aux 37,5 annuités pour le droit à une pension à taux plein, du calcul de la pension sur l'indice terminal, amélioration des avantages familiaux, des validations de service et des conditions de réversion (augmentation du taux, création d'un minimum, pas de discrimination de sexe)
- Répercussion sur les retraites des mesures acquises pour les instits et les PEGC en activité (péréquation)
- Condamnation des inégalités entre des retraités ayant eu une même carrière et renvoi de la péréquation aux calendes grecques
- Application de la péréquation pour les directeurs d'école retraités depuis septembre 90.
- Rétablissement du principe « tout mois commencé doit être payé intégralement » pour les bénéficiaires des pensions à jouissance différée

Le SNUipp mettra à l'étude :

- Les conditions du maintien du droit à la retraite pour tous à 55 ans,
- La prise en compte, sous forme de bonification, des services antérieurs à la titularisation (privé)
- L'examen des conséquences des évolutions en cours (NBI).

Le SNUipp revendique la prise en compte proportionnelle des années de service actif quand la durée est inférieure à 15 ans

À Lamoura, le SNUipp affirme la nécessité de prendre à bras le corps les problèmes de la retraite en cherchant à établir les indispensables solidarités entre actifs et retraités, en s'attachant à la retraite à 55 ans propre à notre secteur, en nous opposant à l'allongement de la durée de cotisation, à l'atteinte au pouvoir d'achat des pensions.

Le congrès de Seignosse réaffirme quant à lui le droit à la pension à 60 ans (55 ans pour les services actifs) avec un taux de remplacement de 75 % du salaire des six derniers

mois calculé sur la base de 37,5 annuités, la possibilité de partir en retraite le jour de la date anniversaire.

Le congrès de Nevers revendique une revalorisation des pensions alignée sur les revendications des actifs comprenant une augmentation générale de 5% ainsi que l'équivalent de 50 points d'indice.

Le SNUipp s'oppose à tout nouvel allongement de la durée de cotisation et à toute pénalisation de carrière incomplète (décote).

Le SNUipp demande la validation à titre gratuit de la durée d'assurance correspondant aux années de formation.

12.1 Salaires et fin de carrière

Le congrès de Tours

- rappelle la demande d'intégration dans le traitement des primes et indemnités, la transformation de la NBI en bonification indiciaire, des majorations ou bonifications pour exercice dans les ZEP ou zones difficiles, prise en compte des services effectués comme emploi-jeune avant l'entrée dans le corps des PE, suppression des dernières zones de résidence.
- Revendique pour tous les enseignants du 1er degré le droit à la retraite à 55 ans dès le premier jour de la date anniversaire.
- Réaffirme sa volonté de mettre fin à l'injustice qui a frappé tous les instits partis en retraite sans avoir intégré le corps des PE
- Rappelle son exigence de publication du décret et des tableaux d'assimilation instit/PE

Le congrès de Seignosse indique qu'agir sur l'évolution du montant du dernier salaire comme sur le taux de la pension, sera déterminant pour l'évolution du montant des pensions

12.2 Droit des femmes et avantages familiaux

- Possibilité pour les mères de un ou deux enfants de prendre leur retraite avec jouissance immédiate un an ou deux avant l'âge requis (Aubagne).
- Maintien et le rétablissement des bonifications familiales
- Mesures favorisant les conditions de travail et l'égalité dans les carrières entre hommes et femmes (Seignosse)
- Nouveaux droits pour les agents ayant élevé seuls leurs enfants (Nevers).
- Prise en compte des congés parentaux et des temps partiels pris par les parents avant 2004 (Nevers).
- Reconnaissance du droit à la pension de réversion aux partenaires d'un PACS (Nevers).

12.3 CPA

mise en place de nouvelles modalités de CPA permettant une véritable transition activité /retraite (Seignosse)

A Nevers, le SNUipp demande de réelles possibilités de CPA sur une quotité de travail choisie par le collègue avec possibilité de cumuler temps partiel d'enseignement et autre activité dès l'âge de 50 ans.

12.4 Pénibilité

- possibilité de départ anticipé (type CFA), de cessation progressive, de bonifications d'annuités sans perte de rémunération (Seignosse)
- A Nevers, le SNUipp demande la reconnaissance de la pénibilité tant sur l'aménagement des fins de carrière que sur les retraites et l'ouverture d'une négociation fonction publique sur la reconnaissance de la pénibilité des métiers.

12.5 Validation des années d'étude

- Réouverture du dossier

- Pré-recrutements validables (Seignosse)

12.6 Retraités

- retour au principe de traitement continué avec péréquation et assimilation (Seignosse).

12.7 RAFF

Le SNUipp revendique l'intégration des primes et indemnités dans le traitement soumis à retenue pour pension.

13 - Droits syndicaux

Le SNUIPP revendique le recours à un paritarisme véritable. Nous nous opposons à toute remise en cause du principe du paritarisme ou au contournement de la représentativité syndicale issue des élections paritaires.

Il se prononce pour le droit de vote pour tous les personnels stagiaires comme titulaires, l'abrogation de la notion de voix prépondérante, l'extension du contrôle paritaire à l'ensemble des questions de gestion individuelle, la formation des personnels, la gestion démocratique du système éducatif. Le syndicat doit avec la FSU engager une réflexion sur nos capacités d'intervention, de concertation et de négociation dans ces instances (liée à la décentralisation et la mise en place de la LOLF).

Composition des groupes de travail doit être à l'image des commissions paritaires. Les délégués du personnel doivent avoir les moyens de connaître les dossiers, de les préparer, de rendre compte de leurs mandats, d'organiser des heures d'information syndicale.

A l'IUFM, une information, associant formateurs et élu(e)s paritaires, aux droits syndicaux, au paritarisme et à l'histoire du syndicalisme doit être donnée dans le cadre de la formation initiale.

Le congrès refuse toute limitation du droit de grève, dénonce les projets en cours d'étude sur la limitation de ce droit dans les services publics, demande l'abrogation immédiate de l'amendement Lamassour (30ème indivisible).

Le fonctionnement

A Nevers. Syndicalisation : le SNUIPP doit veiller aux évolutions du profil des syndiqués et au renouvellement de la profession notamment en traitant la question de la syndicalisation des jeunes collègues.

Le SNUipp reste attaché aux règles relatives à la limitation et à la rotation des mandats.

L'intégration de nouveaux militants nécessite des mesures volontaristes et des évolutions du fonctionnement militant des équipes des SD et de l'équipe nationale. Ce fonctionnement doit s'adapter aux nouvelles modalités d'engagement et engager des mesures facilitantes ; Le SNUipp-FSU doit développer la pratique de stages de début de carrière et utiliser Fenêtres sur Cours en le distribuant gratuitement dans les IUFM.

14 - Protection sociale : pour une politique de santé solidaire

À Lamoura, le SNUipp ne prône pas le statu quo pour la Sécurité sociale. Il faut développer la protection sociale, refondre son financement pour préserver et renforcer cet acquis.

En ce qui concerne les mutuelles, le SNUipp estime qu'il doit plus investir le champ du social en participant pleinement à la vie et au développement des mouvements mutualistes. La participation du SNU aux comités départementaux et nationaux des oeuvres sociales, des CHS rendent les collaborations indispensables entre ces mouvements et notre syndicat.

Le congrès d'Aubagne est l'occasion pour le SNUipp de réaffirmer son attachement aux objectifs fondateurs de la protection sociale :

- assurer à tous un égal accès à des soins de qualité
- garantir l'assurance d'une retraite suffisante
- pouvoir élever et éduquer ses enfants dans des conditions matérielles favorables.

Le congrès s'oppose aux mesures préconisées par le premier ministre de l'époque (extension du secteur à honoraires libres, contribution des assurés sociaux et des mutuelles en augmentation, introduction de la concurrence par la légalisation des compagnies d'assurance et des groupes financiers dans le domaine de la santé, des retraites et de la vieillesse, diminution de la part de l'état au niveau des retraites complémentaires, mise en difficulté du secteur hospitalier public...).

Le congrès demande de supprimer le secteur privé dans l'hôpital public et la rémunération à l'acte dans les cliniques privées,

Il affirme que le risque de dépendance est un risque social qui doit relever du régime de protection sociale obligatoire et dénonce l'insuffisance criante des services sociaux pour les fonctionnaires, singulièrement pour ceux de l'EN.

Le SNUipp exige une protection sociale de haut niveau pour tous.

Le SNUipp revendique l'exclusion des assurances privées et l'exclusivité des mutuelles.

Le congrès refuse la CSG.

Il se prononce pour un financement élargi qui doit reposer sur deux choix :

- rattraper les pertes et améliorer le pouvoir d'achat,
- développer une politique de création d'emplois.

Le congrès dénonce les délocalisations, exige le paiement des dettes patronales et les charges revenant à l'état. D'autres possibilités de ressources existent: contribution des revenus financiers, suppression des exonérations pour les entreprises, redéploiement de la part salariée et patronale, élargissement de l'assiette de cotisation des entreprises, prise en compte de la valeur ajoutée créée par les entreprises.

Le congrès affirme que la gestion de la sécu doit revenir aux représentants des assurés sociaux démocratiquement élus.

À Seignosse, le SNUipp se prononce pour une autre répartition des richesses produites, une politique de plein emploi, l'augmentation des salaires qui sont autant de conditions pour l'équilibre de notre système de protection sociale

15 – Développer, transformer le service public laïque d'éducation

15.1 Ecole publique, laïque et gratuite

À Aubagne, le SNUipp énonce ses positions pour l'école laïque :

- Abrogation des accords Lang/Cloupet, de toutes les lois anti-laïques.
- Dénonciation de toute conception qui tend à considérer l'enseignement privé et patronal comme une composante du service d'éducation.
- Opposition au projet d'élargissement du financement des établissements privés par les collectivités territoriales (abrogation de l'article 69 de la loi Falloux).
- Exigence de l'unicité et du caractère national des programmes, du maintien de la responsabilité de l'état pour la collation des grades et des diplômes.

Il porte une appréciation critique de l'éclatement en trois secteurs du ministère de l'Éducation Nationale (enseignement scolaire, université, enseignement technologique) qui peut porter un coup à la continuité et la cohérence du service public.

A Nevers, le SNUipp exige la totale transparence du financement du privé et l'exclusivité du financement public

au service public et laïque d'éducation.

Le SNUipp mènera dans le cadre unitaire le plus large une campagne dynamique dans ce sens.

15.2 Améliorer les conditions d'enseignement

Au congrès d'Aubagne, le SNUipp se propose d'établir un livre blanc sur l'état des locaux scolaires et des équipements mis à disposition des enseignants et des élèves.

Il propose d'agir pour obtenir des plans de construction, d'amélioration, d'aménagement des locaux scolaires : locaux, dortoirs, cours d'école, salles de repas, matériel pédagogique, outils de gestion, informatique, bureautique, télématique, ...

Il revendique des enseignants supplémentaires pour accompagner ces aménagements (BCD, informatique, ...), du personnel spécialisé dans le domaine social et de la santé.

Il demande l'augmentation des crédits et des interventions pédagogiques et engage la réflexion sur :

- la nécessité de fixer nationalement un budget/élève minimal, par commune,
- la possibilité d'insérer dans le budget de l'EN cette dotation minimale à verser aux communes,
- une aide allouée pour faciliter les actions culturelles.

Le SNUipp s'oppose aux sources de financement privé, y compris par le biais du partenariat.

Le SNUipp estime que l'effectif est de maximum 25 élèves par classe, moins dans les classes à plusieurs cours, dans les zones difficiles, les zones rurales, les sections de petits qui devraient ne comporter que 15 élèves.

Il demande un abaissement rapide des effectifs à 12 élèves pour les classes spécialisées, un allègement des effectifs pour les classes qui accueillent les enfants handicapés.

Il y a nécessité de dégager les moyens nécessaires pour assurer dans de bonnes conditions le remplacement des maîtres indisponibles. Nombre de TR doit être au moins égal à 10 % du nombre total de postes.

16 – Pour une fonction publique rénovée et revalorisée

16.1 Reconstruction de la grille

Maintenir l'unité de l'ensemble des agents dans une fonction publique de corps avec sa grille indiciaire.

Garder à la grille sa double fonction : permettre le classement des corps, grades et emplois et être la base de calcul de toutes les rémunérations et pensions.

Condamnation de toutes les mesures qui tendent à lier les rémunérations avec l'emploi exercé, le recours aux primes, l'individualisation des salaires. Dénonciation de la NBI.

Dénonciation du protocole Durafour qui met en cause les qualifications, individualise la gestion et les modes de rémunération des fonctionnaires.

Rétablissement de l'indice 100 comme base indiciaire permettant de garantir le salaire minimum dans la fonction publique, le minimum de retraite, la stricte proportionnalité de la rémunération ou de la retraite.

Maintien de la liaison entre qualification, recrutement et rémunération.

Permettre une réelle revalorisation de l'ensemble des catégories en plus de celle découlant de l'augmentation du salaire minimum par la prise en compte :

- de l'élévation du niveau de recrutement,
- de l'évolution des métiers et des nouvelles qualifications et acquis professionnels indispensables au cours des carrières

Reconstruction d'une nouvelle grille fondée sur le maintien des garanties statutaires, la reconnaissance des qualifications, la diminution du nombre de catégories, ...

(Aubagne)

16.2 Pouvoir d'achat

- Revendication d'une politique salariale fondée sur le maintien et la progression du pouvoir d'achat.
- Indexation du traitement de base sur les prix,
- Mesure immédiate de rattrapage des pertes subies dans les années antérieures; salaire minimum de la FP porté à 7000 Francs.
- Mesure uniforme de 40 points
- Hausse de 5 % de la valeur indiciaire du point
- Arrêt de tout recours à l'auxiliaariat.

(Aubagne)

17 – Syndicalisme

17.1 place des femmes

La représentation des femmes dans les instances du syndicat n'est pas à l'image de leur engagement militant.

Le SNUipp s'attache à analyser les mécanismes qui conduisent à cette situation et à la corriger avec des mesures qui doivent mêler incitatif et contraignant.

A Nevers Il nous faut, au cours des trois prochaines années, progresser de manière significative au niveau des exécutifs départementaux.

Nos instances devraient tendre vers une représentation à 80 %, à l'image de la profession, sans jamais descendre au dessous de la parité.

Il propose la création d'un observatoire de l'évolution des rapports hommes/femmes dans la composition des directions afin d'engager une politique volontariste. Il doit fonctionner et informer régulièrement le conseil national de ses travaux. Ils seront diffusés dans les départements pour alimenter la réflexion et susciter des mesures.

17.2 Réalité professionnelle

A Nevers, le SNUipp a plus que jamais la responsabilité de construire ses mandats et l'action en lien et avec toute la profession : rassembler les catégories, renforcera son travail fédéral avec la FSU et oeuvrera à l'unité syndicale sans exclusive dans l'éducation et la fonction publique.

L'ensemble du fonctionnement du syndicat doit maintenant évoluer pour qu'en priorité, les jeunes et les femmes s'engagent davantage dans les activités militantes.

À Lille, le SNUipp affirme son attachement à un syndicalisme qui regroupe la profession. Cela suppose :

- De partir des contradictions pour y apporter notre analyse, pour créer une dynamique collective qui fera du syndicalisme un contre-pouvoir et une composante essentielle de la démocratie.
- De défendre le principe d'un lien permanent avec la profession. La qualité de cette relation dépend des structures locales et départementales mais aussi de choix syndicaux : implication du plus grand nombre, éclairage extérieur, indépendance, pratique des infos syndicales qui associent tous les collègues, approches multiples des réalités professionnelles diverses (IMF, AIS, ...) sans s'enfermer dans des rigides approches catégorielles. (Nevers) Cela implique aussi de défendre les personnels précaires, de les organiser et de réfléchir à leur place dans le syndicat (adhésion et engagement).
- De promouvoir au quotidien les valeurs collectives attachées aux métiers de l'éducation (solidarité, coopération, mutualisme, ...)
- De rechercher la démocratie directe, avec le va et vient entre local, départemental et national. Le SNUipp doit partir de la base en fédérant les initiatives locales.
- Que les prises de position et décisions issues des AG soient prises en compte pour arrêter les positions du SNUipp

Nevers, les RIS et AG : le SNUipp favorise tout ce qui permet l'unité et la participation de tous les collègues à l'action : consultation, décisions sur les suites, sur les modalités, travail intersyndical, tenue d'assemblées générales... Elles permettent l'information, la prise d'avis, la construction des actions ou des mandats. Pour le SNUipp, aucune discrimination ne peut être établie quant à l'accès à ce droit qui doit être garanti : le même pour tous (titulaires et non-titulaires) et s'exercer selon les mêmes modalités sur tout le territoire.

Le développement du syndicat passe d'abord par son implantation dans un maximum d'écoles et d'établissements.

Le SNUipp propose la réhabilitation de la lutte collective et la démocratie dans l'action. Le SNUipp impulse les réunions, met l'information à disposition de tous.

Dans les mobilisations interprofessionnelles, il cherche à consolider les liens interprofessionnels et intersyndicaux

Le SNUipp considère que de nouvelles pratiques de lutte (désobéissance civile, non violence active, résistance aux expulsions de sans papiers ou occupations), avec les autres formes d'action du mouvement ouvrier (grève, notamment reconductible, manifestations ...) contribuent à l'action syndicale.

Lors des consultations de la profession, il s'attache à faire apparaître les enjeux, l'intérêt des réponses et veiller à la restitution des résultats.

Il fait circuler l'information, en assure la transparence, organise les consultations en donnant tous les éléments du débat.

Il cible dans sa presse quelques débats sous forme de rubriques régulières.

Il cherche à réunir les conditions de l'unité, tout en menant le débat, sans préalable. Cette recherche permanente d'unité ne s'oppose pas à une prise de responsabilité propre; l'unité implique la confrontation des idées dans et hors de la profession pour élaborer une transformation substantielle du service public.

17. 3 Communication

Nevers Avec une diversité des entrées par des éclairages extérieurs, et une part plus large aux revendications et aux actions, Fenêtres sur Cours (FsC) exprime et met en

évidence les positions du SNUipp. La question de la syndicalisation y a évidemment sa place. Les « tableaux 4 pages » devront être développés comme outil de mobilisation à l'occasion des rendez-vous nationaux.

Le SNUipp doit développer l'outil informatique pour l'information collective sur les actions et les initiatives

Le SNUipp doit aussi ouvrir son champ de communication à l'ensemble des usagers du service public d'éducation et à l'opinion publique et réfléchir à la construction d'outils propres à celle-ci.

17.4 Retraités

A Nevers Le SNUipp doit prolonger l'investissement des retraités au niveau départemental et national. Favoriser leur participation aux commissions syndicales retraité-e-s et au secteur retraités de la FSU. FsC doit comporter des informations régulières concernant la situation des retraites et des retraités.

17.5 Formation

A Nevers Le SNUipp-FSU met en oeuvre un plan annuel de formation syndicale, coordonné avec les sections départementales. Il contribuera à la mise en place de stages fédéraux. Ce plan doit être construit à partir des attentes des nouveaux militants : formations « techniques », formation plus générale.

Amélioration du rôle des commissions pour alimenter la réflexion du syndicat.

Remplacement des collègues en stage de formation syndicale.

17.6 Base Elèves

Le SNUipp s'oppose à la mise en place de base élèves et à la demande d'arrêt de cette application. Il appelle, sans laisser les directeurs isolés, à ne pas rentrer dans ce dispositif. Il demande la mise à disposition de logiciels de gestion non centralisés et sans externalisation, respectueux de la liberté et de l'avenir de nos élèves. Il SNUipp cherchera à associer dans l'action l'ensemble des collègues, des organisations syndicales de la profession, la FSU et plus largement les interlocuteurs de l'école (parents et municipalité). Il continue, par ailleurs, de s'interroger sur les risques du développement d'un fichier Base écoles.

C - Droits et libertés

1 - La place des femmes dans la société et dans le syndicat

Égalité dans le travail et dans la société – Loi cadre sur la violence faite aux femmes - création d'une commission droits des femmes – participation aux Intersyndicales femmes dans les départements et aux journées intersyndicales au plan national

La représentation des femmes dans les instances du syndicat n'est pas à l'image de leur engagement militant.

Le SNUipp s'attache à analyser les mécanismes qui conduisent à cette situation et à la corriger avec des mesures qui doivent mêler incitatif et contraignant

2 - Immigration

Toute réflexion sur l'immigration oblige à une redéfinition des rapports Nord/Sud et une nouvelle politique rompant avec le dogme de la fermeture des frontières.

- Abrogation de CESEDA
- Régularisation de tous les sans-papiers et rétablissement du droit d'asile dans le sens le plus large
- Arrêt du placement en centres de rétention et fermeture de ceux-ci

- Droit de vote aux élections locales.
- La réglementation quant à l'entrée et au séjour des étrangers ne peut se concevoir que dans le plus strict respect des conventions internationales.
- Signature par la France de la convention internationale sur les droits des migrants et de leurs familles.

RESF :

- Soutien et participation au RESF. Soutien aux collègues et personnes poursuivies dans le cadre des activités du réseau.

3 - Laïcité

Notre attachement aux valeurs de la laïcité se manifeste au quotidien dans la classe. Nous y construisons avec nos élèves, dans le cadre de la mixité, le « vivre ensemble », le respect de l'autre, la tolérance et le dialogue, les valeurs d'égalité, de solidarité.

Rempart contre les dérives communautaristes et les intrusions marchandes

- Unification du système d'enseignement au sein d'un service public et laïque rénové pour lequel seraient réservés exclusivement des fonds publics

- La loi adoptée sur les signes ostensibles ne règle rien sur le fond
- Abrogation des lois anti-laïques, du statut scolaire d'Alsace Moselle.
- Abrogation du régime concordataire en Guyane.

4 - Discriminations

4-1 LGBT

Le SNUipp s'engage avec la FSU dans la lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre. La situation dans de nombreux pays est particulièrement préoccupante. En France, même si des avancées ont eu lieu ces dernières années, le SNUipp souhaite le vote d'une loi pénalisant les propos ou les actes homophobes et revendique l'égalité complète de tous et toutes face à la loi.

Le SNUipp souhaite que la formation des personnels intègre de manière volontariste cette dimension, et qu'elle se retrouve au travers des programmes officiels dans une réelle éducation au respect des différences ainsi que dans une vraie éducation aux sexualités.

Le SNUipp défend les personnels victimes de discrimination et soutient les associations qui luttent contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre.

Création d'une commission LGTB.

4-2 Gens du voyages.

Assurance pour tous les enfants du voyages d'une scolarité de qualité – Application de la circulaire du 28 avril 2002 relative à la scolarisation des enfants du voyage et des familles non sédentaires.

Respect pour leur famille des droits légitimes de tous citoyens – Application de la loi Besson.

5 - Les politiques sécuritaires

Nous sommes confrontés, aujourd'hui au développement de politiques sécuritaires qui viennent affaiblir les droits et libertés et se substituer aux politiques de prévention et d'éducation, de réduction des inégalités et de justice sociale.

- Primauté de l'éducatif sur le répressif
- Retrait de toutes les lois jugées dangereuses et liberticides — PERBEN I et II – Sarkozy –
- Abrogation de la loi sur la prévention de la délinquance.
- Participation aux initiatives unitaires en charge de ces mobilisations (CNU...)
- Refus des procédures judiciaires engagées à l'encontre des militants syndicaux — inscription sur le fichier des empreintes génétiques...
- Dénonciation des conditions de détention inhumaines et dégradantes. Respect des droits des détenus. Opposition à l'enfermement des mineurs

6 - Syndicalisme et mondialisation

A Nevers, le SNUipp a insisté sur la nécessité de rompre avec un système qui engendre pauvreté, inégalités, guerres et catastrophes humaines et écologiques.

L'éducation n'est pas épargnée par les grandes problématiques posées par la mondialisation.

S'opposer aux mécanismes actuels de la mondialisation, c'est avancer des alternatives fondées sur une autre régulation de l'économie et des échanges, sur une autre répartition des richesses, sur le respect des droits de l'homme, de la diversité culturelle, de la supériorité des normes sociales et environnementales par rapport aux règles du commerce et à la loi du profit.

Le SNUipp s'oppose aux mécanismes actuels de la mondialisation, participe avec la FSU, à la construction d'alternatives portées par le mouvement syndical international et le mouvement alter.

Le SNUipp poursuivra son engagement pour une autre mondialisation, en y apportant sa propre expérience professionnelle et syndicale, basé sur la justice sociale et la défense des droits fondamentaux en développant notamment l'information en direction des personnels. Il cherchera à assurer le maximum de participation des personnels aux forums sociaux comme aux rendez-vous de mobilisations altermondialistes. Il cherchera à y impliquer de plus en plus les organisations syndicales européennes et plus particulièrement l'Internationale de l'Éducation.

C'est une responsabilité majeure pour le mouvement syndical et plus largement le mouvement social que d'apporter des réponses :

pour une construction européenne sociale et démocratique, pour le droit à une éducation de qualité partout dans le monde, pour annuler la dette et mettre en œuvre une vraie politique de développement, pour un développement durable, pour le droit à la santé, pour des institutions internationales au fonctionnement plus transparent et démocratique.

Améliorer l'information aux SD et aux syndiqués sur notre activité à l'international.

7 - Le SNUipp et le mouvement syndical international

Le SNUipp est membre de l'IE, du CSEE, du CSFEF. Il participe aux activités de ces structures. En application des décisions prises lors du dernier congrès fédéral, il co-anime le secteur international de la FSU. Les relations du SNUipp avec les ONG se développent autour de campagnes liées le plus souvent à la question des droits civils, politiques, économiques et sociaux — campagne mondiale pour l'Éducation, Journée mondiale contre la peine de mort.

Le SNUipp participe aux campagnes de l'Internationale de l'Éducation pour la défense des droits des personnes.

Le SNUipp exprime son profond désaccord au Traité constitutionnel.

Favoriser des rencontres européennes et internationales d'acteurs syndicaux de l'enseignement et de la recherche pédagogique, ouvertes aux collègues, en vue de tisser des liens et d'échanger sur les pratiques.

A Nevers, le SNUipp avait souligné la pertinence du niveau international sur les enjeux de défense des droits sociaux. Suite au congrès de la FSU à Marseille, il avait mis en œuvre le mandat de consultation sur l'adhésion à la CSI.